



Résumé d'entretien de l'ancien chef du Service de police d'Ottawa, Peter Sloly

L'ancien chef Peter Sloly a été interviewé par Frank Au, Natalia Rodriguez, Mark Pritchard, Eric Brousseau, Jean-Simon Schoenholz, Sajeda Hedaraly et Misha Boutilier les 23 et 26 août, le 14 septembre et le 5 octobre 2022. Les questions concernant ce résumé doivent être adressées à Frank Au.

L'ancien chef Sloly a pris part à ces entretiens sans disposer de tous les dossiers pertinents et de ses notes de réunion.

Contexte

Expérience au Service de police de Toronto

Le chef Sloly s'est joint au Service de police de Toronto (SPT) en 1988. Il a servi tout d'abord dans deux districts du centre-ville, puis dans le district 51, où il a travaillé avec l'inspecteur d'état-major de l'époque, Bill Blair. Il a ensuite été nommé sergent-chef et a dirigé brièvement le district 13. Lorsque Julian Fantino est devenu chef du service, le chef Sloly a officiellement été promu inspecteur. Il a été en service le soir et la nuit et a commandé les interventions menées lors de fusillades majeures. En 1999, il a intégré le district 31 à titre de commandant adjoint et a participé à un vaste projet sur les armes à feu et les gangs. Fort de son expérience de commandant des incidents, il a été ponctuellement appelé à seconder une unité de maintien de l'ordre, notamment lorsqu'un grand convoi de camions a manifesté à l'occasion d'une crise du carburant. Il a déclaré avoir eu recours à des négociations, à l'évaluation des risques liés à la menace et à des tactiques conformes au Système de commandement d'incident, qui seront par la suite officiellement adoptées par le SPT.

En 2001-2002, le chef Sloly était membre du personnel de commandement de la force de police civile de la mission de maintien de la paix de l'ONU au Kosovo. Il a collaboré à de grandes opérations intégrées et a planifié des événements de grande envergure, notamment lors d'émeutes et d'attaques contre la police civile. Il s'agit à ses yeux de la meilleure expérience professionnelle et personnelle qu'il ait jamais eue.

De retour au Service de police de Toronto en 2002, le chef Sloly a été promu inspecteur d'état-major et a commencé à travailler au service des communications sous la direction du chef Fantino. Il a participé à des missions de développement international en Lituanie et dans les Antilles, et développé un réseau international d'experts de la police, de la justice et de l'armée. Il a poursuivi à temps partiel ses fonctions de commandant des interventions liées au maintien de l'ordre lors de visites d'État et de manifestations locales, notamment les manifestations de janvier et



février 2009 contre la guerre civile au Sri Lanka. Lorsque Bill Blair est devenu chef du service en 2005, il a promu le chef Sloly au poste de surintendant d'état-major. En 2007, le chef Sloly a pris en charge les opérations spéciales, notamment les événements spéciaux et le maintien de l'ordre. Fin 2009, la Commission des Services policiers de Toronto a nommé le chef Sloly au poste de chef adjoint, poste qu'il occupera de 2009 à 2016. Au cours de cette période, il a dirigé l'unité des normes professionnelles, les opérations de première ligne et de terrain, ainsi que les projets institutionnels.

En 2015, le chef Sloly a posé sa candidature au poste de chef du Service de police de Toronto, mais celle-ci n'a pas été retenue. En 2016, il a quitté le service et est entré chez Deloitte en tant qu'associé.

Formation et expérience dans le commandement lors d'incident

Le chef Sloly a précisé qu'on lui a confié la responsabilité de superviser la refonte du commandement des unités du maintien de l'ordre et le système de contrôle du Service de police de Toronto au moment où il occupait le poste de surintendant d'état-major chargé de superviser les opérations spéciales. Ce processus a mené à l'adoption du modèle de commandement lors d'incident pour remplacer le modèle or-argent-bronze, jugé désuet par le chef Sloly. Ce dernier a choisi le British Columbia Institute of Justice pour former un nouveau contingent de policiers supérieurs jusqu'au niveau le plus élevé du système, soit le niveau 400. Entre 2007 et 2008, le chef Sloly a suivi les niveaux 100 à 400 du système de commandement lors d'incident, ainsi que d'autres formations et certifications liées à ce système.

Entre 2007 et 2009, le chef Sloly a réussi à faire adopter à l'échelle nationale le modèle de commandement lors d'incident. Il a collaboré à cette initiative avec l'ancienne chef adjointe du Service de police d'Ottawa, Sue O'Sullivan, et l'actuel sergent d'armes de la Chambre des communes, Pat McDonnell. À l'époque, le chef Sloly était l'un des commandants d'incident les mieux formés et les plus expérimentés au Canada.

Nomination au poste de chef du Service de police d'Ottawa et débuts dans la fonction

En juin 2019, on a proposé au chef Sloly de poser sa candidature au poste de chef du Service de police d'Ottawa (SPO). Il a refusé parce qu'il y avait deux candidats internes potentiels pour le poste : les chefs adjoints Steve Bell et Uday Jaswal. Plus tard cette même année et après le désistement du chef adjoint Jaswal, une firme de recrutement de cadres et la présidente de la Commission des services policiers d'Ottawa, Diane Deans, ont de nouveau proposé au chef Sloly de poser sa candidature. Celle-ci a été retenue et il a été nommé chef du Service de police d'Ottawa en octobre 2019.

Venant de l'extérieur, le chef Sloly s'est vu confier par la Commission des services policiers d'Ottawa (**CSPO**) un mandat de gestion du changement. À son arrivée, le



Service de police d'Ottawa était confronté à d'importants défis, notamment un moral bas, des problèmes d'équité, de diversité et d'inclusion, et un manque de confiance du public, en particulier au sein des communautés racialisées et marginalisées. Ces défis se sont intensifiés pendant son mandat en raison de la pandémie de COVID-19, du meurtre de George Floyd et des mouvements qui en ont découlé, tels que « Black Lives Matter », et des courants visant à abolir la police et à réduire son financement.

Il y a eu un roulement important du personnel au sein de l'équipe de commandement du chef Sloly avant l'arrivée du Convoi de la liberté. Le chef adjoint Jaswal a été suspendu en mars 2020, et le chef Sloly a nommé des surintendants à tour de rôle pour le remplacer, aucune candidature n'ayant été proposée par la CSPO. Par ailleurs, cette dernière a relevé de ses fonctions l'administrateur en chef Jeff Letourneau en mai 2021, ce qui a amené le chef Sloly à désigner à ce poste le chef adjoint Bell jusqu'à l'arrivée de son remplaçant, Blair Dunker, en décembre 2021. Pour pallier ces difficultés, le chef Sloly a essayé de consolider l'équipe et a proposé du mentorat individuel et des activités en petits groupes.

En raison des départs à la retraite, le Service de police d'Ottawa a perdu des agents expérimentés avant l'arrivée du Convoi de la liberté. Le chef Sloly a dit que de jeunes agents prenaient la relève et que la plupart d'entre eux étaient capables de relever le défi.

A l'arrivée du Convoi de la liberté, le service ne fonctionnait pas de manière optimale : il manquait de ressources et sa direction était à bout de souffle. Il n'était pas le seul : de nombreux services de police au Canada faisaient face à ces défis et les agents du Service de police d'Ottawa se sont montrés tout à fait capables de gérer des situations de crise et de stress élevé.

[Relations avec le chef adjoint Bell et la cheffe adjointe intérimaire Ferguson](#)

Le chef Sloly a dit que le chef adjoint Bell avait été compétent dans les trois postes de commandement qu'il avait occupés alors que lui-même était chef du Service de police d'Ottawa. Le chef adjoint Bell avait encore besoin de mentorat et d'encadrement pour devenir un leader efficace, ce que le chef Sloly a tenté de lui offrir. Au moment du Convoi de la liberté, le chef adjoint Bell supervisait le commandement qui comprend le renseignement.

Le chef Sloly a jugé également compétente la cheffe adjointe intérimaire Ferguson : c'était une leader efficace, une bonne communicatrice et une personne intelligente sur le plan émotionnel, qui a obtenu de bons résultats après sa promotion au poste de surintendante en 2020. En janvier 2022, elle a amorcé une affectation de trois mois à titre de cheffe adjointe intérimaire pour combler le poste laissé vacant par la suspension du chef adjoint Jaswal. À ce titre, elle était chargée de superviser les opérations et les événements spéciaux.



Rôle du Cadre national de l'Association canadienne des chefs de police et de l'équipe de liaison avec la police du Service de police d'Ottawa

À l'époque du Convoi de la liberté, le chef Sloly n'était pas familier avec le Cadre national de l'Association canadienne des chefs de police sur la préparation aux manifestations et aux assemblées (**Cadre national**)¹. Il a pris connaissance du Cadre national avant l'entrevue et a constaté qu'il contenait des pratiques exemplaires qui n'étaient ni nouvelles ni surprenantes pour lui. Il connaissait bien le principe de l'approche mesurée adopté dans le Cadre national, et ce principe était la norme en matière de maintien de l'ordre pour de multiples types de crises.

En 2020 et 2021, avant l'arrivée du Convoi de la liberté, le chef Sloly a observé la façon dont fonctionnait l'équipe de liaison avec la police (**ÉLP**) du Service de police d'Ottawa. Le Service de police d'Ottawa avait une ÉLP officielle dont le mandat allait au-delà de ce qu'il avait connu au Service de police de Toronto. Au début de l'année 2020, l'ÉLP du Service de police d'Ottawa a facilité l'organisation d'une manifestation pacifique à Ottawa par des partisans des Wet'suwet'en, et a aidé à gérer les tensions provoquées par la fermeture des ponts interprovinciaux en raison de la COVID-19. Il savait que les membres de l'équipe avaient reçu une formation, mais il ne savait pas si elle s'apparentait à celle du Cadre national.

Le personnel de commandement du Service de police d'Ottawa, y compris la cheffe adjointe intérimaire Ferguson, a suivi un cours du commandant des interventions critiques. Il n'a pas été possible de s'assurer que chaque membre du personnel de commandement soit suffisamment formé au rôle de l'ÉLP. Bien qu'importante, la formation ne pouvait être la seule solution aux problèmes des services de police modernes. L'amélioration de l'efficacité des services de police passait par des investissements visant à résoudre les problèmes structurels liés au partage de l'information, à la normalisation et à l'intégration.

Expérience avec les agents du maintien de l'ordre du Service de police d'Ottawa

Le SPO a une unité de services d'urgence, qui est l'équivalent fonctionnel d'une unité de maintien de l'ordre (**UMO**). Le chef Sloly a assisté aux séances de formation de cette unité, l'a observée en action lors de nombreuses opérations et s'est entretenue régulièrement avec son commandant, le sergent d'état-major Mike Stoll. Les agents de l'unité avec lesquels il travaillait étaient très professionnels et expérimentés du fait que le Service de police d'Ottawa avait recours à l'unité à diverses fins, telles que des recherches à grande échelle, ainsi qu'à l'occasion d'enlèvements et d'événements liés au maintien de l'ordre. Il a attribué la sous-performance de l'unité lors du Panda Bowl de l'automne 2021 à des problèmes au niveau de l'inspecteur ou du surintendant, plutôt qu'à des problèmes entre les membres de l'unité.

¹ COM00000666.



Renseignement recueilli avant l'arrivée du Convoi

Le 13 janvier 2022, le chef Sloly a appris que le Convoi de la liberté se dirigeait vers Ottawa lorsque, comme les chefs des autres grands services de police de l'Ontario, il a reçu à ce sujet un rapport du Projet Hendon, réseau de partage du renseignement dirigé par la Police provinciale de l'Ontario (**PPO**). Le chef Sloly a transmis le rapport au chef adjoint Bell.

Ce rapport a donné lieu au déclenchement du cycle de planification et d'évaluation des menaces et des risques du Service de police d'Ottawa. Vers le 13 janvier, le chef Sloly a confié au chef adjoint Bell la responsabilité de recueillir des renseignements sur le Convoi de la Liberté et de préparer une évaluation des menaces et des risques (EMR). Il a confié par ailleurs à la cheffe adjointe intérimaire Ferguson la responsabilité des opérations et de la planification du Convoi. Pendant toute la durée du Convoi, celle-ci était la Commandante d'incident majeur pendant la crise.

Sources du renseignement

Le chef Sloly a déclaré avoir reçu des renseignements de diverses sources sur le Convoi de la liberté. Par exemple, le chef du SPO figurait sur la liste de distribution des rapports de renseignement du projet Hendon et du Centre intégré d'évaluation du terrorisme (CIET). En outre, il était informé de l'évaluation des menaces et des risques par le chef adjoint Bell et l'équipe de communication du Service de police d'Ottawa, qui surveillaient les publications des médias traditionnels et des médias sociaux sur les convois.

Pertinence des rapports du projet Hendon pour le renseignement

Le chef Sloly a confirmé qu'il avait reçu tous les rapports du projet Hendon envoyés par la Police provinciale de l'Ontario concernant le Convoi de la liberté. Il supposait que le chef adjoint Bell et un ou plusieurs de ses subordonnés de la Direction avaient eux aussi pris connaissance de ces rapports.

Pendant l'entrevue, on a présenté au chef Sloly des parties précises des rapports du projet Hendon datés des 20, 22, 26 et 28 janvier 2022 et on l'a interrogé à ce sujet. Lors de ces entrevues, les avocats de la Commission n'étaient pas en mesure de lui présenter la totalité de ces rapports.

La section « Évaluation » du rapport du Projet Hendon du 20 janvier contient la déclaration suivante² :

[TRADUCTION]

Il est presque certain que les convois en question perturberont la circulation des véhicules et des marchandises en Ontario et mettront à rude épreuve la

² OPP00001028, p. 3.



capacité des forces de l'ordre de la province. Les partisans de l'initiative pourraient entraver la circulation des véhicules au niveau local.

Il est également possible que certains participants aux convois tentent de perturber le fonctionnement du gouvernement, tant au niveau provincial que fédéral.

S'agissant du premier paragraphe, le chef Sloly a déclaré qu'il était en accord avec cette évaluation et que presque toutes les manifestations de moyenne ou grande envergure en Ontario ont un impact sur la circulation et mettent à rude épreuve la capacité de la police.

La section « Considérations tactiques » du rapport du 22 janvier du Projet Hendon contient l'énoncé suivant³ :

[TRADUCTION]

- Le lieu où se réunissent les organisateurs à Ottawa est appelé le « War Room ».
- Des toilettes portatives, des clôtures et des mesures de sécurité ont été prévues pour Ottawa.
- L'organisateur national de l'Alberta se déplacera avec du personnel de commandement, des journalistes et des agents de sécurité.

Le chef Sloly a fait remarquer que, bien que la plupart de ces informations ne soient pas inhabituelles pour une manifestation majeure, les déclarations concernant le « War Room » et le service de sécurité sortaient de l'ordinaire. La référence au « War Room » laissait entendre que les organisateurs pouvaient exercer un certain contrôle sur les manifestants, ce qui n'était pas habituel pour une manifestation. Il ne se souvenait pas précisément d'avoir su, dès le 22 janvier, que les manifestants allaient établir un centre de crise à Ottawa.

Le rapport du 26 janvier du Projet Hendon contient le passage suivant⁴ :

[TRADUCTION]

ÉVALUATION

Bien que les organisateurs du Convoi aient déclaré à plusieurs reprises leur intention d'organiser une manifestation respectueuse de la loi, les informations disponibles suggèrent que des éléments au sein du Convoi, ou soutenant le Convoi, pourraient s'engager dans des actions qui constituent une menace pour la sécurité publique. Il est presque certain que les organisateurs du Convoi exerceront une influence ou un contrôle minimal sur le comportement de ces individus. La vidéo des déplacements du Convoi au Manitoba témoigne d'un manque de respect pour les autres automobilistes. De plus, le comportement des participants et des partisans du Convoi pose un problème de sécurité routière. Le fait que... soit sous le coup d'une

³ OPP00001603, p. 2.

⁴ OPP00001424, p. 5 du fichier PDF.



suspension de permis de conduire, mais qu'il conduise dans le Convoi, dénote un non-respect de la loi.

La présence d'individus qui souscrivent à des idéologies marginales et qui ont accès à des armes, au sein du Convoi et lors de la manifestation à Ottawa, pourrait accroître le niveau de menace pour les personnalités, les biens, le public et les forces de l'ordre pendant cet événement. La désinformation et les fausses informations véhiculées par Internet constituent une menace potentielle pour les personnalités publiques et une menace pour la sécurité des policiers. Les commentaires erronés ou provocateurs qui circulent en ligne continuent d'alimenter les théories conspirationnistes concernant l'opinion du gouvernement sur le Convoi et pourraient exacerber l'antagonisme que certains participants et partisans du Convoi pourraient avoir envers les fonctionnaires et les forces de l'ordre. Il est possible que d'autres menaces à l'encontre de la police soient proférées. On ignore si ces menaces se concrétiseront.

... l'appel à cesser de réclamer publiquement la démission du Premier ministre peut être une tentative de trouver une certaine crédibilité au cas où le Premier ministre serait harcelé ou menacé. Cela montre également une prise de conscience que les commentaires publics des membres du Convoi ou de ses partisans peuvent être surveillés.

Cependant, le projet HENDON n'a pas identifié de menace concrète, spécifique ou crédible concernant la manifestation du Convoi de la Liberté.

Ce passage énumérait de nombreux éléments indiquant que des risques pourraient se matérialiser, mais des risques semblables peuvent se matérialiser pour la plupart des événements d'envergure. Ce texte ne permettait donc pas au chef Sloly de déterminer que le Convoi de la liberté posait un problème majeur. La possibilité que ces risques puissent se matérialiser ne nécessitait pas que le Service de police d'Ottawa révise son plan opérationnel, en particulier à la lumière de la conclusion selon laquelle « le projet HENDON n'avait pas identifié de menace concrète, spécifique ou crédible concernant la manifestation du Convoi de la liberté »⁵. En revanche, celui-ci disposait de plans d'urgence en cas de violence.

Le rapport du 28 janvier du Projet Hendon contient le passage suivant⁶ :

[TRADUCTION]
ÉVALUATION

Selon les informations dont on dispose, les manifestants prévoient de rester à Ottawa au moins jusqu'au 4 février 2022. Nous continuons à chercher des indices permettant de penser qu'au moins certains manifestants resteront au-delà du week-end du 29 et 30 janvier. Entre autres indices, mentionnons les dons en espèces, en nourriture et en eau recueillis auprès des sympathisants le long de l'itinéraire.

⁵ *Idem*

⁶ OPP00000815, p. 7 du fichier PDF.



La raison pour laquelle les convois ont transporté les pièces d'équipement lourd dont il a été question est inconnue. C'est une lacune qui reste à combler au niveau du renseignement.

Pour le chef Sloly, le sens de la première phrase de l'évaluation (« Selon les informations dont on dispose, les manifestants prévoient de rester à Ottawa au moins jusqu'au 4 février 2022 ») était précisé par la seconde, qui signale seulement des « indices permettant de penser qu'au moins certains manifestants resteront au-delà du week-end du 29 et 30 janvier »⁷. Pour le chef Sloly, cela signifiait que la manifestation allait probablement se dérouler principalement sur un week-end et qu'un petit groupe pourrait rester après le week-end. Cela correspondait aux renseignements reçus à ce jour. Les exemples cités dans la troisième phrase, à savoir « les dons en espèces, en nourriture et en eau recueillis auprès des sympathisants le long de l'itinéraire »⁸, étaient typiques des grandes manifestations.

La présence d'équipements lourds lors d'une manifestation impliquant des camions n'était pas forcément extraordinaire. Le Service de police d'Ottawa avait déjà constaté la présence d'équipement lourd, par exemple lors de manifestations impliquant des tracteurs. Avant l'arrivée du Convoi de la liberté, le chef Sloly n'avait reçu aucun renseignement du chef adjoint Bell ou d'autres rapports suggérant que les camions du Convoi serviraient d'armes et d'engins explosifs. La première fois que le chef Sloly s'est souvenu d'avoir eu vent de ces préoccupations, c'était lors d'un appel téléphonique avec le directeur intérimaire du Service de protection parlementaire (**SPP**), le surintendant Larry Brookson de la Gendarmerie royale du Canada (**GRC**), le 12 ou le 13 février.

Autres sources du renseignement

Le 21 janvier, la cheffe adjointe intérimaire Ferguson a transmis au chef Sloly une série de courriels de l'inspecteur Russell Lucas, du sergent-chef Kevin Kennedy et du sergent Sean Kay⁹. Le courriel du sergent Kay précisait que « l'objectif du Convoi est de rester à Ottawa jusqu'à ce que les restrictions soient levées » et mentionnait que 800 000 \$ avaient été collectés sur GoFundMe pour soutenir le Convoi de la liberté¹⁰. Dans un courriel au chef Sloly, la cheffe adjointe intérimaire Ferguson indiquait que le Convoi de la liberté « est considéré comme un événement de grande ampleur et à 'haut risque', car étant susceptible de provoquer d'importantes perturbations du trafic en raison du nombre de participants »¹¹.

Ce courriel indiquait au chef Sloly que le Convoi de la liberté serait plus qu'un simple événement de week-end pour certains manifestants. Cependant, il n'indiquait pas qu'il durerait plusieurs semaines ou qu'il serait d'envergure nationale. Si le sergent

⁷ *Idem*

⁸ *Idem*

⁹ OPS00002878.

¹⁰ *Idem*, p. 4 du fichier PDF.

¹¹ *Idem*, p. 1 du fichier PDF.



Kay avait ces préoccupations, le chef Sloly se serait attendu à ce qu'il en informe ses supérieurs immédiats, qui en auraient tenu compte et auraient modifié en conséquence le plan des opérations.

Pour le chef Sloly, le « risque élevé » dont parle la cheffe adjointe intérimaire Ferguson signifiait, s'agissant de l'impact sur la circulation, que le Service de police d'Ottawa serait amené à renforcer ses effectifs. Il n'a pas compris ce qu'elle voulait dire, à savoir que l'événement se transformerait en une crise de sécurité nationale.

Le chef Sloly ne se souvenait pas d'une réunion tenue entre le Service de police d'Ottawa et la Ville pour discuter de l'information fournie par l'Association des hôtels d'Ottawa-Gatineau, selon laquelle les manifestants avaient réservé un grand nombre de chambres et que les chefs du Convoi avaient eu une discussion avec le président de l'association. Cependant, il se souvenait d'en avoir été informé, mais il supposait que le chef adjoint Bell avait reçu et examiné cette information et l'avait intégrée à l'évaluation de la menace et des risques, qui fait partie du plan opérationnel.

Le 26 janvier à 6 h 40, le chef Sloly a transmis au chef adjoint Bell et à la cheffe adjointe intérimaire Ferguson un courriel que lui avait adressé un résident d'Ottawa et qui avait pour objet : [TRADUCTION] « Sécurité des résidents du quartier de Rideau Hall ce week-end - l'extrême droite promet la violence »¹². Dans son courriel, le chef Sloly indique que le résident [TRADUCTION] « voit en ligne des messages de la part de ce qu'il appelle des éléments d'extrême droite appelant à la violence » au Convoi de la liberté¹³. Dans ce même courriel, le chef Sloly disait : [TRADUCTION] « Veuillez examiner tous les éléments d'information et de renseignement, ainsi que tous les incidents dont nous avons connaissance, et veiller à ce que nous ayons l'évaluation la plus précise possible de la menace et le plan opérationnel le plus adapté à l'événement »¹⁴.

Le chef Sloly estimait que la dernière mise à jour de la situation par la Direction du renseignement ne faisait pas état d'éléments violents. En partageant ce courriel, le chef Sloly remettait simplement en question les incohérences de ce qu'il entendait. Il ne remettait pas en question l'évaluation globale de la menace faite par le chef adjoint Bell. Le chef Sloly voulait s'assurer que les renseignements étaient les plus exacts possible, que l'EMR était aussi précise qu'elle pouvait l'être et que le plan opérationnel était fondé sur le renseignement. Le chef Sloly craignait le potentiel de violence, et non l'ampleur de l'événement et la possibilité d'une occupation prolongée. Il a ajouté que l'inquiétude exprimée provenait du fait que les rapports de renseignement n'étaient généralement pas à jour par rapport aux informations entrantes qui changeaient très rapidement.

¹² OPS00003073.

¹³ *Idem*

¹⁴ *Idem*



Analyse du renseignement concernant l'intention des manifestants

Grâce aux rapports de renseignement et aux breffages du chef adjoint Bell, le chef Sloly a compris que les participants ne se contentaient plus de dénoncer l'exigence de vaccination des camionneurs par le gouvernement fédéral. Au fil du temps, différents convois et messages concurrents et contradictoires émergeaient, y compris des messages visant à renverser le gouvernement et à abroger les lois. Le chef Sloly a dit que les rapports de renseignement contenaient de nombreuses évaluations contradictoires quant à l'intention des participants au Convoi. Il n'a eu connaissance d'aucun rapport de renseignement et ne se souvenait pas d'avoir reçu de breffage selon lesquels, tout compte fait, les convois occuperaient et bloqueraient Ottawa, que l'occupation durerait des mois, qu'elle concernerait des milliers de camions et de manifestants, et qu'elle serait en mesure de mettre en échec les capacités du Service de police d'Ottawa. Une telle évaluation des menaces et des risques aurait déclenché de tout autres discussions au sein du Service de police d'Ottawa et d'autres services de police afin de préparer et de fournir les ressources nécessaires à la réponse policière aux événements. Il a reconnu que les évaluations du renseignement ne sont pas toujours définitives quant aux événements les plus probables, mais a ajouté qu'il a vu des évaluations du renseignement beaucoup plus définitives que celles qu'il a reçues avant les événements liés au Convoi de la liberté.

Le chef Sloly et la Ville ont tous deux reçus des mises à jour d'INTERSECT, organisme créé il y a environ 17 ans pour améliorer la coordination et la collaboration entre la police et les autres agences dans la Région de la capitale nationale. Le 26 janvier, il a reçu une mise à jour d'INTERSECT indiquant que le Convoi de la liberté risquait de se poursuivre pendant une période prolongée. Par « prolongée », Chef Sloly entendait plusieurs jours.

D'après les rapports du renseignement et les évaluations des menaces et des risques fournis par le chef adjoint Bell, les participants allaient arriver à Ottawa entre le jeudi 27 janvier et le samedi 29 janvier, la plupart d'entre eux arrivant le 29 janvier. Il en a déduit que les participants au Convoi avaient prévu des événements pour le week-end du 29 et 30 janvier. Le chef adjoint Bell lui a dit qu'il s'attendait à ce que la grande majorité des participants au Convoi partent à la fin du week-end ou peu après. Le chef adjoint Bell a signalé que le Service de police d'Ottawa devait s'attendre à ce que de plus petits groupes s'attardent et occupent des parties du centre-ville d'Ottawa, comme cela s'était produit lors d'autres grandes manifestations à Ottawa. On lui a dit que le Service de police d'Ottawa serait en mesure de négocier avec succès, grâce à une approche mesurée, un terme à toute occupation par de petits groupes de participants au Convoi.



Collecte de fonds

Au cours de la semaine du 24 janvier, le chef Sloly a appris que les participants au Convoi avaient recueilli des millions de dollars sur la plateforme web de sociofinancement GoFundMe, mais il ne savait pas comment l'argent serait utilisé et à qui il serait effectivement remis. Il ne se souvenait pas d'avoir été informé de la relation qu'entretenaient les personnes qui géraient la page GoFundMe et les divers organisateurs du Convoi. Il a dit qu'il savait que la collecte de fonds par les manifestants était importante, mais qu'il n'avait pas reçu d'évaluation préalable de la portée de la collecte GoFundMe.

Ampleur de l'événement

Le 27 janvier, sur la base de l'évaluation des menaces et des risques effectuée par le chef adjoint Bell, le Service de police prévoyait qu'un grand nombre de véhicules se rendraient à Ottawa. Le chef Sloly ne se souvenait pas si un nombre spécifique de véhicules avait été mentionné. On l'a informé qu'un grand nombre de participants arriverait à Ottawa les 28 et 29 janvier, mais que seul un petit nombre de manifestants resterait au-delà du week-end des 29 et 30 janvier.

Ordonnance générale sur les effectifs

Le 24 janvier, on a demandé au chef Sloly d'émettre une ordonnance générale qui restreint les congés discrétionnaires, afin de se préparer à l'arrivée du Convoi de la liberté¹⁵. Cette ordonnance générale stipulait que [TRADUCTION] « [b]ien que l'événement ait été programmé pour une journée, il est fort probable que de nombreux participants resteront dans la ville pendant une période indéfinie »¹⁶. À l'époque, les rapports de renseignement sur le Convoi de la liberté évoluaient de jour en jour, et il tenait à informer les agents du Service que cela pouvait avoir des conséquences sur le personnel. Il a dit que l'extrait de la déclaration était conforme aux informations qu'il avait reçues du chef adjoint Bell et de la cheffe adjointe intérimaire Ferguson, selon lesquelles la plupart des manifestants partiraient après le week-end des 29 et 30 janvier, mais que certains resteraient puisque l'ordonnance expirait le 1^{er} février. Selon lui, la formulation de l'extrait restait volontairement dans le vague.

Discussion au sujet du renseignement lors de la réunion du 27 janvier

Au cours de l'entrevue, on a montré au chef Sloly l'extrait suivant du procès-verbal d'une réunion du 27 janvier sur le Convoi à laquelle il a assisté avec l'équipe de commandement du Service de police d'Ottawa¹⁷ :

¹⁵ OPS00002916.

¹⁶ *Idem*

¹⁷ OPS00014559, p. 1 du fichier PDF.



[TRADUCTION]

- Questions du chef :
 - o Commissaire de la Police provinciale de l'Ontario — Certaines questions peuvent relever de la communication.
 - o Plusieurs questions sur l'interdiction des camions.
 - o Les examens du ministère des Transports de l'Ontario et interdiction de circuler pour certaines personnes.
 - o Interdiction des dépanneuses avant qu'elles ne soient utilisées contre nous. L'équipement lourd destiné à faire tomber les barrières — un niveau de planification préliminaire inhabituel. Inquiétudes que suscitent ces mesures pour quelque chose qui est censé être légal.

Le chef Sloly a rappelé que la présence de machinerie lourde, toute préoccupante qu'elle soit, devait être replacée dans un vaste ensemble de données. Les breffages du chef adjoint Bell l'amenaient à penser que le Convoi de la liberté serait une grande manifestation et que certains éléments du Convoi pourraient rester à Ottawa après le week-end des 29 et 30 janvier.

Au cours de l'entrevue, on a également montré au chef Sloly l'extrait suivant du procès-verbal¹⁸ :

[TRADUCTION]

Chef — prévoir une manif prolongée, retranchée aux abords du Parlement — prévoir un projet de démobilisation adéquat. Faire une autre évaluation des risques le dimanche soir. Avant de renvoyer un policier chez lui, nous devons faire une évaluation claire des mesures à prendre pour la démobilisation. Il y aura une phase de rétablissement. Les gens seront fatigués mais nous aurons des questions... combien cela a-t-il coûté aux contribuables? L'Unité des initiatives stratégiques a déjà mis de côté des ressources. Questions des médias, demandes d'indemnisation. Si nous pouvons le prévoir, nous pouvons commencer à le prévenir. Ce sera une opération difficile.

Le chef Sloly a dit qu'il était bon de planifier la démobilisation et le rétablissement. Il ne se souvenait pas précisément d'avoir utilisé l'expression « se retrancher aux abords du Parlement ». À la date du 27 janvier, le chef adjoint Bell ne lui avait pas fourni d'évaluation du renseignement indiquant qu'il y aurait une occupation ou un retranchement qui durerait des semaines.

Point de presse du 28 janvier

Le 28 janvier, le chef Sloly, la cheffe adjointe intérimaire Ferguson, la directrice générale de la Ville pour les services d'urgence et de protection, Kim Ayotte, et le directeur de la Ville pour les services de la circulation, Phil Landry, ont tenu un point

¹⁸ *Idem*



de presse¹⁹. A cette occasion, l'échange suivant a eu lieu entre la Presse Canadienne et le chef Sloly²⁰ :

La Presse Canadienne : Que prévoyez-vous faire si les manifestants restent pendant le week-end ou la semaine?

Le chef Sloly :

- S'agissant de notre opération, nous ne connaissons pas leur stratégie de sortie.
- Nous communiquons quotidiennement avec les organisateurs.
- Nous serons inquiets s'il y a encore des manifestations de grande ampleur lundi, car il faut tenir compte de l'augmentation du trafic et des opérations d'infrastructure.
- Nous sommes prêts à faire remorquer les véhicules et nous en avons la capacité.
- Jusqu'à présent, les principaux organisateurs ont fait preuve de coopération et nous ferons de notre mieux pour que cela continue pendant toute la durée de la manifestation.

Le chef Sloly a indiqué qu'il s'attendait à ce qu'un petit groupe de manifestants reste après le week-end des 29 et 30 janvier et que le Service de police d'Ottawa ait accès à trois camions lourds capables d'enlever les véhicules. Il ne savait pas si ces camions étaient des véhicules de la Ville ou des véhicules obtenus sous contrat avec le Service de police. Cependant, à leur arrivée, les participants au Convoi de la liberté n'ont pas réagi aux méthodes traditionnelles d'application de la loi et de gestion des foules.

Planification avant l'arrivée du Convoi

Élaboration d'un plan opérationnel avant l'arrivée

Le 28 janvier, l'équipe de planification de la cheffe adjointe intérimaire Ferguson avait préparé un plan opérationnel intitulé [TRADUCTION] « Convoi de la liberté - Unité canadienne », daté du 28 janvier 2022 (**Plan opérationnel pré-arrivée**)²¹. Le plan traitait essentiellement de la circulation routière.

Le chef Sloly a examiné le plan le 28 janvier et a posé des questions à ce sujet à la cheffe adjointe intérimaire Ferguson. Il avait l'habitude d'examiner les plans

¹⁹ OPS00004178.

²⁰ *Idem*

²¹ OPP00004262.



opérationnels depuis l'époque où il était commandant des interventions, chef d'état-major et chef adjoint au Service de police de Toronto, en particulier à l'occasion d'événements majeurs ou d'événements comportant des menaces et des risques élevés. Son rôle était de poser des questions, d'obtenir des éclaircissements et de tester le plan. Toutefois, les processus opérationnels du Service de police d'Ottawa ne lui permettaient pas d'approuver officiellement le plan, et il n'a jamais dit à la cheffe adjointe intérimaire Ferguson, au chef de l'événement ou au commandant d'incident qu'il fallait qu'il approuve les plans opérationnels avant qu'ils ne soient mis en œuvre ou qu'on y donne suite. Il a approuvé le renseignement de nature générale fourni par le chef adjoint Bell, l'évaluation de la menace, la planification opérationnelle de la cheffe adjointe intérimaire Ferguson et les mesures d'atténuation contenues dans le plan opérationnel pré-arrivée.

Rôle de l'inspecteur Lucas en tant que commandant d'incident

L'inspecteur Russell Lucas a été désigné commandant d'incident dans le plan opérationnel pré-arrivée²², poste auquel il avait été nommé par la cheffe adjointe intérimaire Ferguson. Le chef Sloly a dit que ce dernier possédait l'expérience et les compétences voulues. Il était l'un des inspecteurs les plus expérimentés du Service de police d'Ottawa, il a suivi la formation du CIC et le chef Sloly a observé son travail. Il venait également d'être affecté à la supervision de l'équipe des événements spéciaux du Service de police d'Ottawa, qui comprenait les fonctions de l'unité d'intervention d'urgence. L'inspecteur Lucas relevait de la commandante des incidents majeurs, la cheffe adjointe intérimaire Ferguson, qui lui a offert un encadrement stratégique.

On peut lire ce qui suit dans la section [TRADUCTION] « Commandement et contrôle » du plan opérationnel pré-arrivée : [TRADUCTION] « [J]e commandant d'incident assume l'entière responsabilité des opérations et de l'application du plan²³ ». Le chef Sloly a dit que cette description du rôle du commandant d'incident était conforme à son interprétation du modèle de système de commandement d'incident. Il a en outre convenu que le commandant d'incident devait être autonome et avoir le pouvoir d'agir rapidement pour répondre aux situations qui se déroulent sur le terrain. Il ne s'attendait pas à ce que le commandant d'incident lui demande son approbation pour les décisions opérationnelles.

La section [TRADUCTION] « Rôles et responsabilités » du plan opérationnel pré-arrivée contient l'énoncé suivant²⁴ :

²² *Idem*, p. 3 du fichier PDF.

²³ *Idem*, p. 31 du fichier PDF.

²⁴ *Idem*, p. 19 du fichier PDF.



[TRADUCTION]

Le commandant d'incident du Service de police d'Ottawa est responsable de l'ensemble de la planification et des opérations de sécurité pour l'événement, et a toute l'autorité nécessaire pour utiliser les ressources, tant humaines que matérielles, pour accomplir efficacement ces tâches.

Le chef Sloly a convenu que cette déclaration était conforme à son interprétation du modèle de système de commandement d'incident, à condition que l'autorité du commandant ne soit pas illimitée. Le commandant d'incident est responsable des opérations relatives à un événement, mais il ne peut pas prendre unilatéralement des décisions qui affectent d'autres responsabilités policières.

La section « Rôles et responsabilités » du plan opérationnel avant l'arrivée contient en outre la déclaration suivante²⁵ :

[TRADUCTION]

Rôles et responsabilités

Le commandant d'incident doit :

- établir les objectifs du Service de police d'Ottawa;
- identifier les ressources nécessaires;
- approuver et réviser le plan opérationnel prévu pour le Convoi de la liberté;
- assurer la liaison avec les directeurs et les conseillers des directions, et diriger au besoin les activités des unités du Service de police d'Ottawa et des organismes de soutien affectés à l'événement;
- assurer la liaison avec les commandants des interventions de la GRC, du SPP, de la Police provinciale de l'Ontario, de la SQ et de la Police de Gatineau et d'autres organismes;
- recevoir des mises à jour du chef des opérations;
- prendre des décisions en tenant compte de la mission et des objectifs définis dans le plan;
- demander des ressources supplémentaires nécessaires pour faire face aux nouveaux enjeux;
- être responsable des décisions finales concernant les questions de gestion des foules et d'ordre public dans la zone des opérations;
- s'assurer qu'un journal de l'événement est tenu et
- participer au débriefage après l'événement.

Le chef Sloly convient que ce passage décrit avec précision l'étendue des pouvoirs du commandant d'incident.

²⁵ *Idem*, p. 20 du fichier PDF.



Rôle du surintendant Rheume

Le plan opérationnel pré-arrivée désignait le surintendant Chris Rheume comme l'autorité habilitante²⁶. Le surintendant Rheume était responsable de l'examen et de l'approbation du plan préparé par l'inspecteur Lucas, car il supervisait la gestion de l'équipe des événements spéciaux assurée par ce dernier. Le chef Sloly ne savait pas si le surintendant Rheume a réellement supervisé les opérations liées aux événements du Convoi de la liberté ou s'il a exercé un rôle de supervision à l'égard de l'inspecteur Lucas.

Rôle du chef Sloly

Le chef Sloly estimait qu'en tant que chef du Service de police d'Ottawa, il était responsable de tout. Il déléguait des pouvoirs dans toute l'organisation, y compris au commandant d'incident majeur qui supervisait le commandant d'incident. Si, à tout moment, un commandant d'incident se comportait de manière problématique ou était incapable de remplir son rôle, un officier supérieur, par exemple le chef Sloly, pouvait intervenir dans le processus en assumant ce rôle ou en le confiant à quelqu'un d'autre.

Rôle des centres de commandement et d'opérations du Service de police d'Ottawa

La section « Rôles et responsabilités » du plan opérationnel avant l'arrivée prévoit que [TRADUCTION] « [l]e commandant d'incident sera situé au Centre de commandement de la Région de la capitale nationale »²⁷. Ce passage fait référence au Centre de commandement de la Région de la capitale nationale (**CCRCN**), qui a servi de centre de commandement opérationnel pour la réponse du Service de police d'Ottawa au Convoi de la liberté. Le commandant d'incident a opéré à partir du CCRCN jusqu'à la démission du chef Sloly. Des représentants d'autres services et agences de police secondant le Service de police y ont également été affectés. Le CCRCN était un système de commandement opérationnel intégré, placé sous le commandement général du Service de police d'Ottawa.

La section « Commandement et contrôle » du plan traitait du rôle du centre de commandement du Service de police d'Ottawa²⁸. C'est à partir de ce dernier qu'ont été menées les opérations quotidiennes destinées à soutenir le système de répartition 911. Il appuyait le commandant d'incident et le CCRCN, mais n'était pas le centre de commandement du Convoi de la liberté. Lorsque le CCRCN fermait ses portes pendant la nuit, le centre de commandement du Service de police d'Ottawa était chargé de surveiller l'ensemble de la ville, y compris les sites de manifestation.

Pendant le Convoi de la liberté, le chef Sloly travaillait à partir de son bureau, au 474 de la rue Elgin.

²⁶ *Idem*, p. 2 du fichier PDF.

²⁷ *Idem*, p. 19 du fichier PDF.

²⁸ *Idem*, p. 32 du fichier PDF.



Le chef Sloly a souligné que le SPO ne disposait que d'un seul centre de commandement opérationnel pour le Convoi de la liberté, à savoir le CCRCN. Il n'était pas au courant des préoccupations que suscitait, au sein du Service de police d'Ottawa ou des organismes partenaires, le fait d'avoir plusieurs centres de commandement.

Autorisation accordée aux véhicules du Convoi de la liberté d'entrer dans le centre-ville d'Ottawa

Fondé sur les rapports du renseignement et sur l'évaluation des menaces et des risques du chef adjoint Bell, le plan opérationnel du SPO prévoyait une manifestation de camions et de véhicules lourds qui durerait tout le week-end. La partie du plan relative à la circulation devait, à l'issue des négociations tenues avec l'ÉLP, amener la majorité des camions et des véhicules à s'installer dans des zones éloignées du centre-ville, tout en permettant au reste des camions, des véhicules et des manifestants d'entrer dans le centre-ville, y compris sur la rue Wellington. Le SPO avait procédé de la sorte pour des manifestations similaires, y compris des événements impliquant des camions et des véhicules lourds. Le chef Sloly n'avait pas connaissance d'un plan qui aurait permis au Service de police d'Ottawa de bloquer complètement l'accès au centre-ville d'Ottawa ou de bloquer l'accès des véhicules à la rue Wellington.

Le chef Sloly a dit que, d'après les rapports de renseignement connus, le Service de police d'Ottawa ne pouvait légalement pas refuser l'accès au centre-ville d'Ottawa au Convoi de la liberté simplement parce que certaines personnes désapprouvaient les opinions de certains participants. Il comprenait que le Service de police d'Ottawa avait le pouvoir de fermer des routes et de restreindre la circulation si la sécurité publique était en jeu, mais les fermetures et les restrictions devaient être proportionnelles aux menaces réelles ou raisonnablement prévisibles. À elles seules, les infractions au Code de la route ou aux règlements municipaux ne suffisaient pas pour justifier la restriction de l'accès à la ville pour tous les manifestants.

Évaluation de la menace

Le plan opérationnel avant l'arrivée contient la section [TRADUCTION] « Évaluation de la menace » du chef adjoint Bell, qui indique que, [TRADUCTION] « selon le Centre intégré d'évaluation du terrorisme (CIET), le niveau de menace actuel pour le Canada est moyen »²⁹. L'évaluation du Centre intégré d'évaluation du terrorisme ne portait pas exclusivement sur le Convoi de la liberté, mais plutôt sur l'ensemble des menaces au Canada. En tant que chef de police local, le chef Sloly n'avait pas d'opinion sur le risque moyen que le Convoi de la liberté représentait pour la sécurité nationale. Avant l'arrivée du Convoi, il n'avait jamais reçu de rapports de renseignement ou d'informations du chef adjoint Bell selon lesquels les événements entourant le Convoi constitueraient une menace pour la sécurité nationale.

²⁹ *Idem*, p. 6 du fichier PDF.



Le 29 janvier, le chef Sloly a compris que le Convoi de la liberté était un événement local à haut risque pour l'ordre public, mais le chef adjoint Bell ne l'a pas informé qu'il pourrait s'agir d'une crise de sécurité nationale ou qu'il y avait un risque de violence critique. Selon le chef Sloly, le risque d'atteinte à l'ordre public découlait de la taille de la foule et de la présence de nombreux véhicules. Le chef Sloly a estimé que des risques similaires avaient été posés par la manifestation des camions de 2000, Occupy Toronto, les manifestations à l'ambassade de Serbie et les manifestations contre la guerre civile au Sri Lanka. Il a estimé que le plan opérationnel pré-arrivée correspondait à l'évaluation des risques que la Direction du renseignement avait élaborée à l'époque. Il y avait beaucoup de gros véhicules et de manifestants, d'énergie dans l'air et de planification préalable, et l'événement était fluide et représentait l'occasion d'exprimer des frustrations refoulées.

Discussions avec les partenaires avant l'arrivée du Convoi

Rôle de la Commission des services policiers d'Ottawa

La Commission des services policiers d'Ottawa avait trois grandes fonctions de surveillance. Premièrement, elle fixait les priorités stratégiques du Service de police d'Ottawa en consultant le public et le chef du Service de police. Deuxièmement, elle gérait le chef et les cadres du Service en établissant diverses procédures liées aux ressources humaines, en faisant des évaluations de rendement annuelles et en réglant des problèmes de discipline et de conduite. Troisièmement, elle s'assurait que le Service disposait des ressources nécessaires pour offrir des services de police adéquats et efficaces. La Commission supervisait le chef du SPO au moyen des deux premières procédures citées ci-dessus, elle établissait des priorités stratégiques que le chef devait mettre en œuvre, elle tenait le chef responsable de l'exécution de ces priorités et elle évaluait le rendement du chef sous forme de commentaires.

La Commission disposait de plusieurs outils pour exercer ce contrôle. Elle pouvait s'acquitter de sa fonction de gestion et de ressources humaines par des examens annuels, des primes et des sanctions. Elle pouvait également demander des informations et des éclaircissements et engager des discussions pour clarifier le rendement du chef. Elle pouvait s'acquitter de ces responsabilités lors de réunions régulières et extraordinaires et lors des réunions des comités.

Le pouvoir de surveillance de la Commission n'était pas illimité. Elle ne pouvait pas donner d'instructions au chef de la police concernant des opérations ou activités policières spécifiques. Elle pouvait par contre évaluer le rendement du chef de la police par rapport aux objectifs stratégiques qu'elle avait fixés. Pour autant, le chef Sloly n'a jamais vu une commission évaluer le rendement sur la base de certaines opérations. Le chef Sloly connaissait bien le rapport de juin 2012 intitulé Examen civil indépendant des questions relatives au sommet du G20, de l'honorable



John W. Morden (**rapport Morden**)³⁰. Il a dit qu'en examinant, dans le cadre d'une évaluation du rendement, la façon dont un chef de police a géré une opération particulière, la Commission outrepasserait son rôle aux termes du rapport Morden.

Comptes rendus à la CSPO et discussions avec M^{me} Deans

Le 25 janvier, à 20 h 49, le chef Sloly a envoyé un courriel au directeur général de la stratégie et des communications du SPO, M. John Steinbachs. Le courriel contenait ses remarques sur un compte rendu destiné à la CSPO, des propositions de modifications et plusieurs questions sur l'intervention du SPO pendant les manifestations du Convoi de la liberté. Le chef Sloly y demandait entre autres comment les activités de l'équipe du SCI seraient maintenues pendant la manifestation (de 24 à 72 heures)³¹. Il voulait être certain de pouvoir compter sur une équipe du SCI complète pour le pic de la manifestation qui, selon le SPO à ce moment-là, devait durer 72 heures, même s'il était possible qu'une poignée de manifestants restent plus longtemps.

Le 26 janvier, le chef Sloly et l'équipe de commandement du SPO ont présenté un compte rendu à la CSPO concernant le Convoi de la liberté. Le résumé de haut niveau du plan opérationnel du SPO présenté à ce moment-là exposait le cadre du plan. Le chef Sloly a estimé que le niveau de détail de l'information fournie correspondait aux directives du rapport Morden³².

Le chef Sloly et l'équipe de commandement du SPO ont également transmis à la CSPO une synthèse du renseignement de haut niveau qui disait que le SPO s'attendait à ce que le grand rassemblement dure 72 heures et qu'un petit groupe de manifestants reste un peu plus longtemps. Il était impossible pour le chef Sloly de communiquer les rapports du projet Hendon à la CSPO car ils appartenaient à la PPO, et non au SPO. Le SPO a présenté des rapports de synthèse du renseignement dans le cadre de réunions publiques et à huis clos de la CSPO, de même qu'à des sous-groupes de la CSPO. Le SPO a transmis autant d'informations que possible à la CSPO.

Le chef Sloly a continué de tenir la CSPO au courant de la situation après sa réunion du 26 janvier. Il l'a informée de manière officieuse par téléphone et lui a envoyé régulièrement des courriels.

Le chef Sloly s'est souvenu qu'avant l'arrivée du Convoi de la liberté à Ottawa, M^{me} Deans lui avait parlé de ses craintes que des manifestants restent au centre-ville après le week-end des 29 et 30 janvier. Il lui a demandé si elle avait de l'information corroborant ses craintes à porter à l'attention du SPO, en ajoutant qu'il serait surpris que la manifestation se poursuive jusqu'au lundi 31 janvier. Le chef Sloly a rappelé à M^{me} Deans que le SPO avait réussi à contenir des manifestations du même genre,

³⁰ Cf COM00000616.

³¹ OPS00003051.

³² COM00000616.



dont celle du mouvement Black Lives Matter, à l'automne 2020, après qu'un policier du SPO avait été acquitté des accusations criminelles qui pesaient contre lui pour la mort d'Abdirahman Abdi. Pendant l'entrevue, le chef Sloly a expliqué que selon l'EMR du chef adjoint Bell, le Convoi de la liberté allait probablement manifester pendant trois jours et que la plupart des activités seraient probablement terminées le dimanche 30 janvier.

Coordination avec la Ville

Le SPO a commencé à utiliser le programme INTERSECT pour coordonner la planification avec la Ville avant l'arrivée du Convoi de la liberté. Le chef Sloly a supposé que la cheffe adjointe intérimaire Ferguson avait communiqué avec M. Kanellakos ou un autre haut fonctionnaire de la Ville pour l'intégrer au processus de planification. À partir du 24 janvier, le chef Sloly a communiqué chaque jour par téléphone avec le maire, Jim Watson, M^{me} Deans et M. Kanellakos pour faire le point sur la situation et répondre à leurs questions. Le chef Sloly a aussi rencontré des représentants de la Coalition des Zones d'amélioration commerciale d'Ottawa et quatre conseillers municipaux représentant le centre-ville. La Ville a, selon lui, fourni les ressources demandées par le SPO.

Il était clair pour le chef Sloly que la Ville s'en remettait au SPO pour les interventions liées au Convoi de la liberté. Le SPO jouait son rôle de leader en tenant la Ville informée de l'évolution de la situation et en lui transmettant des renseignements de sécurité ainsi que de l'information sur la planification opérationnelle. Les communications du SPO étaient conséquentes, régulières, de grande qualité et en quantité suffisante.

De l'avis du chef Sloly, le SPO ne pouvait pas recevoir d'ordres de la Ville, et vice versa. Pendant l'entrevue, il a comparé cela à la séparation entre l'Église et l'État.

Coordination avec d'autres services de police

Le chef Sloly s'est entretenu à de multiples reprises avec les dirigeants d'autres services de police, dont la GRC et la PPO, au sujet des plans du SPO avant l'arrivée du Convoi de la liberté. Le SPO a également transmis de l'information sur ses plans par l'intermédiaire d'INTERSECT. Le chef Sloly a estimé que la PPO et la GRC avaient aidé de leur mieux le SPO à se préparer à l'arrivée du convoi.

Le chef Sloly n'a reçu aucune mise en garde, par écrit ou de vive voix, de la part du chef adjoint Bell, de la cheffe adjointe intérimaire Ferguson, du commandant de l'intervention, de la PPO, de la GRC ou d'un autre partenaire comme quoi la décision du SPO d'autoriser l'accès du Convoi de la liberté au centre-ville d'Ottawa était mal avisée ou contraire à leurs attentes. Le chef Sloly ne se souvenait pas non plus que le SPP ait fait part de telles craintes au SPO avant l'arrivée du Convoi. C'est seulement après l'arrivée de celui-ci à Ottawa que le chef Sloly a eu vent des craintes du SPP.



Dans un compte rendu de situation publié avant l'arrivée du Convoi, la PPO déclare en effet que le plan opérationnel du SPO est rigoureux et adéquat. Personne n'a dit au chef Sloly que ce plan était incompatible avec l'EMR du chef adjoint Bell.

Le chef Sloly a dit que les manifestations du Convoi de la liberté avaient mis en lumière les déficits structurels, le manque de ressources et notre fixation sur l'extrémisme islamiste, au détriment des autres menaces à la sécurité nationale. Le rôle prédominant du projet Hendon de la PPO dans l'évaluation des menaces à la sécurité nationale a révélé l'existence de lacunes structurelles. Normalement, cette fonction de renseignement devrait incomber à un organisme de sécurité nationale et, à défaut, c'est la PPO, un service de police provincial, qui s'en est chargée. La GRC cumulait sept ou huit mandats. Toutefois, parce que ses ressources étaient insuffisantes, ses décisions concernant leur affectation ont entraîné inévitablement des déficits structurels. Le Service canadien du renseignement de sécurité et la majorité des services de police municipaux comme le SPO étaient aussi aux prises avec des pénuries de ressources qui se sont traduites par des déficits structurels.

Premier week-end et première semaine (28 janvier au 6 février) : Changement de paradigme et premières interventions du SPO face au Convoi de la liberté

Week-end des 29 et 30 janvier et changement de paradigme

Selon le chef Sloly, le regard que portait le SPO sur le Convoi de la liberté a changé entre le samedi 29 janvier et le mardi 1^{er} février. Cela lui est devenu de plus en plus évident au fil de ses échanges avec des policiers de services partenaires et du SPO, quand il s'est rendu sur les lieux des manifestations et quand il a été informé du barrage érigé à Coutts, en Alberta, le 29 janvier. Le 1^{er} février, un officier d'expérience des Forces armées canadiennes a expliqué au chef Sloly pourquoi le Convoi de la liberté était en train de prendre l'allure d'une insurrection.

Le 29 janvier, à 10 h 45, le chef Sloly s'est rendu au site de la manifestation, sur la rue Wellington. C'est à ce moment-là qu'il s'est aperçu que le Convoi de la liberté n'était pas ce que le SPO avait imaginé et que l'événement était sans précédent. Il a commencé à craindre une menace pour la sécurité nationale, mais il a manqué d'informations pour en avoir confirmation. Plus tard dans la journée du 29 janvier, l'inspecteur Lucas a pris la décision d'empêcher l'arrivée d'autres manifestants dans le centre-ville d'Ottawa, ce que le chef Sloly a appelé la « zone rouge ».

Dans l'après-midi du 30 janvier, l'information que lui a envoyée le chef adjoint Bell a convaincu le chef Sloly que le Convoi de la liberté ressemblait davantage à une occupation que ce à quoi le SPO s'attendait. Auparavant, le chef adjoint Bell avait avisé le chef Sloly que certains indices permettaient de la rapprocher d'une occupation, mais que, somme toute, le Convoi n'était pas vraiment différent des autres manifestations que le SPO avait réussi à gérer. Aux yeux du chef Sloly et de la police canadienne en général, il y a « occupation » quand un groupe s'est doté d'une capacité suffisante pour rester dans un lieu pendant une période déterminée



ou indéterminée de plusieurs jours, et qu'il finit par quitter les lieux de son propre chef ou parce qu'une intervention les y oblige.

Le chef Sloly ne se souvenait plus si, le 30 janvier, il a discuté avec David White, un avocat de la Ville, au sujet d'une demande d'injonction. Avant l'arrivée des manifestants, il avait réfléchi à l'opportunité d'en demander une, mais il n'était pas certain que ce soit une priorité. Une injonction aurait certainement été utile au SPO pour les infractions concernant le bruit et le stationnement, mais elle n'aurait pas réglé tous les problèmes. Comme le SPO était loin d'avoir les ressources nécessaires pour faire appliquer efficacement une injonction, il a préféré réclamer d'importants renforts auprès d'autres services de police.

Le 1^{er} février, à 15 h, le chef Sloly a rencontré la cheffe adjointe intérimaire Ferguson, l'inspecteur Marin, Mike Stoll, le commandant de l'unité d'urgence, et des commandants des UMO d'autres services, dans un hôtel de Kanata où ils étaient logés³³. L'inspecteur Lucas n'était pas présent en raison de la distance, mais des représentants de son équipe du SCI y étaient. Le chef Sloly avait aussi invité deux superviseurs de l'ÉLP pour s'assurer qu'elle était au courant de la planification proposée par l'UMO. Pendant la réunion, le chef Sloly a informé le commandant de l'Unité d'urgence, Mike Stoll, et les commandants d'UMO que le SPO avait besoin d'un plan d'intervention pour évacuer la zone rouge et mettre fin aux manifestations en toute sécurité. Il a aussi demandé aux commandants d'UMO de réfléchir aux ressources dont ils auraient besoin pour mettre le plan à exécution. Les commandants ont dit au chef Sloly qu'il faudrait probablement mobiliser toutes les UMO de l'Ontario et d'ailleurs au Canada pour exécuter ce plan et reprendre le contrôle de la zone rouge. Le chef Sloly a alors compris que la manifestation représentait un changement de paradigme et qu'elle nécessitait une intervention d'envergure nationale qui dépassait les méthodes traditionnelles de la police.

Dès le premier week-end, le SPO a constaté une escalade des comportements menaçants et antisociaux des participants au Convoi. Le SPO a lancé des enquêtes liées à des infractions au *Code criminel*, a marqué et fait remorquer des véhicules, a imposé des amendes pour violation des règlements et a pris d'autres mesures d'application de la loi pour faire cesser ces comportements, surtout dans les zones résidentielles et commerciales voisines de la zone rouge. Le chef Sloly a estimé que ces interventions étaient nécessaires, même si elles n'ont pas suffi pour dénouer la crise du Convoi de la liberté.

Constat du 2 février concernant l'insuffisance de la solution policière

Le 2 février, à 13 h 30, le chef Sloly s'est entretenu avec le maire Watson³⁴. Voici son compte rendu de cette rencontre³⁵ :

³³ OPS00014484, p. 1 du fichier PDF.

³⁴ *Idem*, p. 22 du fichier PDF.

³⁵ *Idem*



[TRADUCTION]

J'ai discuté avec le maire de la nécessité d'inclure l'« option politique » – rôles des premiers ministres de la province et du Canada – dans tous les scénarios de sortie de crise. Je n'ai pas la responsabilité légale de mettre fin à une manifestation, mais j'ai la responsabilité légale d'assurer une intervention policière suffisante et efficace pour offrir le service et la protection auxquels les citoyens et la ville ont droit.

Le chef Sloly s'est souvenu de cette discussion avec le maire Watson. Pendant l'entrevue, il a expliqué que la *Loi sur les services policiers* de l'Ontario l'obligeait, à titre de chef du SPO, à maintenir l'ordre et à fournir des services de police suffisants et efficaces, conformément au pouvoir que lui conférait la Loi, à la *Charte canadienne des droits et libertés* et compte tenu des ressources disponibles. Mais qu'il n'était pas tenu par la Loi de disperser une manifestation. Le chef Sloly a assuré le maire Watson qu'il ferait son travail et qu'il mettrait à profit toutes les ressources à sa disposition pour rétablir l'ordre et la sécurité, mais qu'il n'était pas de son ressort de faire cesser complètement les manifestations.

Le chef Sloly a indiqué que ses « options » consistaient à mobiliser des ressources supplémentaires et des membres de la société civile aux échelons municipal, provincial et fédéral pour disperser les manifestations locales et nationales du Convoi de la liberté. La négociation devait faire partie de la solution. L'appel au maire Watson faisait suite à la réunion du 1^{er} février entre le chef Sloly et les commandants d'UMO, qui lui avaient indiqué qu'il faudrait l'appui de toutes les UMO de l'Ontario et d'ailleurs au Canada pour démanteler le Convoi de la liberté. Le chef Sloly estimait qu'il n'avait pas le pouvoir d'ordonner unilatéralement la mobilisation de ces ressources.

Le chef Sloly s'est souvenu que, le 2 février, au cours d'une réunion de la CSPO, il a déclaré que la solution policière ne suffirait probablement pas pour dénouer la crise du Convoi de la liberté. Son intention était d'inciter la société civile et les gouvernements municipal, provincial et fédéral à chercher des solutions plus globales et à participer à leur mise en œuvre. Le chef Sloly voulait que tout le monde comprenne bien qu'à lui seul, le SPO n'avait ni la capacité ni les ressources pour mettre un terme aux manifestations. Comme il l'avait indiqué au cours d'une réunion avec le maire Watson, le SPO ferait le maximum et mettrait toutes ses ressources à contribution, mais il avait aussi besoin de l'aide de l'ensemble de la société civile pour résorber la crise. Il n'a jamais été question que le SPO reste les bras croisés ou qu'il baisse les bras, même si, malheureusement, c'est ce que certains ont pensé. La réalité est que le SPO a déployé toutes les ressources à sa disposition et qu'il a travaillé sans relâche pour préserver la sécurité publique. Avec le recul, le chef Sloly s'est rendu compte à quel point ses propos ont été déformés et compris de travers. Certains ont compris à tort qu'il sollicitait l'aide des Forces armées canadiennes, ce qui n'était pas le cas.



Malgré les nombreux échanges qu'il a eus avec eux, le chef Sloly n'a jamais entendu dire que sa déclaration du 2 février avait inquiété le maire Watson, M^{me} Deans, M. Kanellakos ou la PPO. Le commissaire Carrique ne lui a pas dit non plus que cette déclaration l'avait inquiété quand, peu de temps après, il a discuté avec lui de l'annonce de l'arrivée du Convoi de la liberté à Queen's Park. Le commissaire reconnaissait avec le chef Sloly que, vu l'ampleur grandissante des manifestations à l'échelle locale, provinciale et nationale, aucun service de police local ne pourrait en venir à bout. Le chef Sloly et le commissaire Carrique s'entendaient pour dire que les participants au Convoi de la liberté utilisaient efficacement l'approche du « diviser pour régner » en organisant des manifestations un peu partout dans la province et dans tout le pays et en obligeant ainsi les forces de l'ordre à éparpiller des ressources déjà insuffisantes. Par exemple, les manifestations à Queen's Park et à Québec ont détourné une partie des ressources qui auraient pu être utiles à Ottawa.

Le chef Sloly a continué de penser que la solution policière n'était pas suffisante pour faire face au Convoi de la liberté. Il a fallu un effort pancanadien, des injonctions privées, de multiples déclarations d'urgence, et des tentatives de négociation de tous les paliers de gouvernement. Au bout du compte, il a fallu opérer un degré d'intégration sans précédent du plan du SPO pour rassembler à Ottawa plus de 2 000 policiers provenant d'un peu partout au Canada. Grâce à une panoplie de mesures prévues dans les diverses injonctions et déclarations d'urgence, ces policiers ont réussi à exécuter le plan du SPO et à mettre fin, en toute sécurité, à une crise imprévue et sans précédent qui menaçait la sécurité nationale. Le chef Sloly a estimé que, du point de vue de la sécurité publique, l'intervention avait été une réussite puisqu'elle avait permis de résoudre une crise de sécurité nationale d'une ampleur inédite, sans qu'il y ait eu d'émeutes, de blessures ou de décès. Cela dit, il s'est dit conscient que les événements ont laissé des traumatismes importants et qu'il y a eu beaucoup de victimes parmi les fournisseurs de services, les employés municipaux, les entrepreneurs et les résidents d'Ottawa.

Discussions du 2 février avec le ministère du Solliciteur général de l'Ontario

De façon générale, le SPO a pu compter sur un bon soutien du gouvernement ontarien. Le chef Sloly s'est entretenu avec M. Di Tommaso le 2 février, à midi³⁶. M. Di Tommaso avait entendu dire que les ambulances n'avaient plus accès aux hôpitaux d'Ottawa, ce que le chef Sloly a démenti. Il a demandé à M. Di Tommaso s'il se rendait compte que le Convoi de la liberté à Ottawa risquait de poser un enjeu de sécurité publique ailleurs en Ontario, et s'il pouvait parler à Sylvia Jones, la sollicitrice générale. M. Di Tommaso a organisé une conversation téléphonique plus tard dans la journée du 2 février.

Le chef Sloly a dit que ses relations personnelles antérieures avec M. Di Tommaso ou d'autres représentants des gouvernements fédéral ou provincial n'ont eu aucune incidence sur la tournure des événements liés au Convoi de la liberté. Il a expliqué

³⁶ OPS00014484, p. 21 du fichier PDF.



qu'il avait collaboré avec M. Di Tommaso pendant la majeure partie des 27 années qu'il a travaillées au sein du SPT et que, quand il en était chef adjoint, il avait appuyé sa nomination aux postes de surintendant et de surintendant d'état-major.

Réunion du 3 février sur à l'ordre public

Le 3 février, à 13 h, le chef Sloly a rencontré le chef adjoint Bell et la cheffe adjointe intérimaire Ferguson³⁷. D'après ses notes personnelles, il leur a signifié [TRADUCTION] « qu'il n'avalisera aucune recommandation d'intervention sans connaître les autres options raisonnablement envisageables, et que toutes les options devront être bien soupesées³⁸ ». Le chef Sloly a expliqué que la réunion faisait suite à celle qu'il avait eue le 1^{er} février avec les commandants d'UMO, au cours de laquelle il avait indiqué que le SPO devait établir un plan de réduction de la superficie de la zone rouge et demandé aux commandants de lui indiquer leurs besoins. Le 3 février, soit deux jours après la réunion du 1^{er} février et deux tentatives infructueuses d'obtenir de l'information, le chef Sloly ne comprenait pas pourquoi le SPO ne lui avait pas transmis une information d'une telle importance. Il se demandait si des membres du SPO étaient revenus en arrière par rapport à ce qui avait été convenu à la réunion du 1^{er} février.

Le chef Sloly a dit qu'il était important de comprendre les principes de la ligne de conduite proposée, étant donné l'envergure de l'intervention, qui allait nécessiter des niveaux de ressources sans précédent de la part d'autres services de police. Il voulait être certain d'adhérer à la solution proposée avant d'appeler les chefs de police pour qu'ils lui envoient des renforts et pour être en mesure de justifier ses demandes auprès de la CSPO et du ministère du Solliciteur général. Le commandant d'incident n'était pas en mesure d'exiger ou de demander les niveaux de ressources dont le chef Sloly pensait avoir besoin, et il considérait que l'approbation d'une demande de ressources externes incombait à la haute direction.

Voici un extrait du compte rendu du chef Sloly de la réunion du 3 février à 13 h³⁹ :

[TRADUCTION]

J'ai résumé la mission ainsi : mettre un terme à la manifestation d'une manière aussi sûre, éthique et légale que possible, en recourant à toutes les options raisonnables.

À ce stade, le chef Sloly considérait que le Convoi de la liberté était en partie une manifestation, mais que c'était surtout une occupation et qu'il pouvait même, sous certains aspects, être considéré comme une insurrection nationale. Le SPO devait jouer son rôle pour ce qui concerne les événements locaux associés au Convoi de la liberté. Le chef Sloly jugeait urgent de prendre des mesures plus claires et plus fermes, mais il tenait à ce qu'elles restent éthiques, sûres, légales et conformes à la

³⁷ OPS00014484, p. 3 et 4.

³⁸ *Idem*, p. 3 et 4 du fichier PDF.

³⁹ *Idem*, p. 3 et 4 du fichier PDF.



Charte ainsi qu'au principe de l'approche mesurée. Il refusait d'envisager cette mission de manière étroite et restreinte à l'application de la loi, qui n'était qu'une facette parmi bien d'autres des responsabilités de la police selon la *Loi sur les services policiers*. Le chef Sloly estimait qu'il serait irresponsable de faire appliquer la loi sans tenir compte d'enjeux plus vastes.

Transmission d'informations à la CSPO

Quand il était en poste, le chef Sloly a assisté à toutes les réunions de la CSPO, y compris les réunions à huis clos, pendant les événements liés au Convoi de la liberté. Les membres sont tenus au secret lorsqu'une réunion se déroule à huis clos, mais le chef Sloly a eu connaissance d'au moins un manquement à ce devoir de la part d'un membre de la CSPO.

Le chef Sloly a mentionné que chaque fois que M^{me} Deans l'avait interrogé au sujet du plan du SPO, il lui avait expliqué que le plan opérationnel du SPO évoluait constamment pour tenir compte notamment des mises à jour du renseignement, des évaluations des menaces et des risques, et de la disponibilité des ressources. Il voulait lui faire comprendre que le SPO établissait des plans secondaires à l'appui du plan opérationnel global, et que le plan opérationnel du SPO était un document progressif qui énonçait une mission, des objectifs et des principes qui, tous ensemble, formaient le cadre des opérations. Selon le chef Sloly, M^{me} Deans, d'autres membres de la CSPO, des conseillers municipaux ainsi que les gouvernements fédéral et provincial ont demandé des informations détaillées sur le plan et l'échéancier établi pour la résolution de la crise du Convoi de la liberté. Mais il était impossible d'établir un échéancier d'exécution du plan détaillé parce que cela dépendait de l'arrivée des ressources demandées par le SPO, et il était impossible aussi d'arrêter une date ferme de sortie de crise.

Le chef Sloly a transmis à la CSPO plusieurs résumés de haut niveau du plan du SPO, et il lui a suggéré de tenir ses réunions à huis clos pour qu'il puisse lui fournir des informations plus détaillées. Il lui a transmis les éléments essentiels du cadre du plan opérationnel, ce qui était à ses yeux conforme aux exigences du rapport Morden. Mais il a en revanche estimé qu'il aurait été contraire à la nature de ce type de plan de le communiquer dans son intégralité à la CSPO, au conseil municipal, aux autres paliers de gouvernement et au public. Le chef Sloly a dit n'avoir jamais vu un service de police transmettre l'intégralité d'un plan opérationnel à une instance de surveillance. Il n'était pas tenu, ni par le rapport Morden ni par la *Loi sur les services policiers* de l'Ontario, de transmettre un plan opérationnel détaillé à une commission de police ou à une autre instance de surveillance. La communication à la CSPO des considérations tactiques du plan opérationnel ou des plans secondaires établis à l'appui du plan opérationnel, tels que les plans destinés aux UMO et à l'équipe de liaison, ne lui aurait été d'aucune utilité pour s'acquitter de sa fonction de surveillance et cela aurait représenté un risque pour la sécurité de l'information. Qui plus est, la CSPO aurait pu être encline à s'ingérer dans la conduite des opérations et à



outrepasser le rôle qui lui incombe selon la *Loi sur les services policiers* et le rapport Morden.

Collaboration avec la Ville pour les fermetures de route, le remorquage et l'application de la réglementation

Pendant le déploiement du Convoi de la liberté, le SPO a souvent revu ses décisions de restreindre ou d'interdire l'accès à certaines parties du centre-ville d'Ottawa. De plus en plus, le SPO s'est mis à restreindre et à interdire l'accès à la zone rouge et à d'autres secteurs du centre-ville. La Ville lui a fourni des barrières, et le gouvernement fédéral a fini par lui emboîter le pas. Le directeur municipal, Steve Kanellakos, n'a jamais parlé de pénuries de barrières au chef Sloly, et le SPO n'a jamais entièrement bloqué l'accès au centre-ville.

Les fermetures de routes à l'intérieur et à l'extérieur de la zone rouge nécessitaient des ressources policières considérables. Dans la plupart des cas, deux policiers et une voiture de police devaient rester sur place en permanence, ce qui s'est traduit par un déficit de trois à six policiers pour les autres opérations sur une période de 24 heures. Par exemple, pour fermer 10 routes, il fallait garder en poste de 30 à 60 policiers sur une période de 24 heures. Le SPO n'avait pas assez de policiers pour fermer un grand nombre de routes.

Le SPO et les Services des règlements municipaux d'Ottawa ont collaboré pour le remorquage des véhicules pendant les manifestations du Convoi de la liberté, mais il se peut que le SPO ait remorqué des véhicules de son propre chef. Le SPO et/ou la Ville ont remorqué des véhicules le 29 janvier, mais le chef Sloly ne se souvenait pas s'il s'agissait de camions ou de voitures.

Le chef Sloly a dit que le SPO avait bénéficié d'un partenariat efficace de la part des Services des règlements municipaux pendant l'occupation. Ces derniers étaient présents aux séances d'information de l'équipe du SCI, qui leur donnait des instructions et des conseils de coordination. Le chef Sloly s'est souvenu que le SPO avait avisé les Services des règlements municipaux que la distribution de contraventions risquait de nuire à la sécurité des policiers et du public, mais il a dit ignorer si le commandant d'incidentleur avait interdit de remettre des contraventions ou de faire respecter les règlements.

Le chef Sloly a dit qu'il savait que, lorsque les résidents appelaient aux centres du service à la clientèle d'Ottawa pour réclamer l'application d'un règlement, les appels étaient redirigés vers le CCRCN. Selon lui, c'était un exemple d'intégration entre la Ville et le SPO.

Efforts d'intégration et premières demandes d'aide à la GRC et à la PPO

On n'avait guère d'expérience et d'expertise en matière d'intégration totale des structures de commandement de plusieurs unités (système de commandement lors



d'incident, commandant d'incident critiques) parce que ce niveau est rarement atteint. Selon le chef Sloly, avant de relever le niveau d'intégration, il fallait s'assurer de la clarté et de la véracité du renseignement, de la prévisibilité de l'évaluation des menaces, et de la capacité opérationnelle de la police. Plus précisément, il y a lieu de relever le niveau d'intégration quand il ressort de l'EMR fondée sur le renseignement qu'un événement prend une ampleur qui dépasse la capacité du service de police local compétent. Le SPO a utilisé le programme INTERSECT dès le début de la planification préalable et de l'EMR fondée sur le renseignement, puis il a augmenté progressivement le niveau d'intégration tout au long de l'intervention.

Le 27 janvier, le commandant d'incident majeur a demandé au chef Sloly de solliciter l'aide des services de police municipaux partenaires. Pendant la semaine du 31 janvier, le commandant a demandé au chef Sloly de solliciter de l'aide supplémentaire auprès d'autres services de police municipaux, de la PPO et de la GRC. Son but était d'approcher simultanément la PPO et la GRC, et non de commencer par la PPO avec l'intention de se tourner vers la GRC en dernier recours. Le chef Sloly n'a jamais su que le SPO avait sollicité l'aide de la GRC au motif que les événements relevaient de sa responsabilité puisque les participants au Convoi de la liberté manifestaient contre une mesure fédérale.

Le chef Sloly a dit ignorer si la PPO avait fait rebrousser chemin à des policiers en route pour Ottawa parce que leur affectation ou leur hébergement semblaient poser problème. Il a toutefois ajouté que si la PPO avait eu des préoccupations quant aux affectations ou à l'hébergement de ses policiers, elle en aurait parlé au commandant d'incident.

Changements au poste de commandant d'incident

Le 2 février, à 16 h 38, le chef Sloly a reçu un courriel de l'adjointe de direction de la cheffe adjointe intérimaire Ferguson contenant le compte rendu d'une séance d'information du commandement qui s'était déroulée à 11 h le même jour⁴⁰, dont voici un extrait⁴¹ :

[TRADUCTION]

Hier, rencontre fructueuse du chef avec les commandants d'UMO – opérations liées au renseignement, aux enquêtes, aux considérations juridiques, aux communications, au soutien de l'ELP; invités à indiquer leurs besoins; Russ Lucas doit rester responsable; suivi de la CAI Ferguson.

Le chef Sloly a dit souhaiter que l'inspecteur Lucas garde la responsabilité des opérations des UMO, conformément au modèle du SCI. Peu de temps après, le chef Sloly a été informé que le surintendant Dunlop avait été nommé « commandant d'incident durant les événements ».

⁴⁰ OPS00005633.

⁴¹ *Idem*



Le 5 février, le chef Sloly a appris que le surintendant Jamie Dunlop avait été nommé commandant de l'intervention, et que l'inspecteur Lucas n'assumait plus les fonctions de commandant des interventions critiques. Le chef Sloly a appris par ailleurs que la cheffe adjointe intérimaire Ferguson avait nommé le surintendant Dunlop sur recommandation du chef adjoint Bell. Le 5 février, le chef Sloly a signifié à ce dernier et à la cheffe adjointe intérimaire Ferguson qu'il désapprouvait la nomination du surintendant Dunlop en raison de sa responsabilité dans les ratés de l'intervention à l'occasion du Panda Bowl en octobre 2021. Le chef Sloly a dit souhaiter que le surintendant Dunlop réintègre ses fonctions de supervision du renseignement et des enquêtes. Il a demandé à la cheffe adjointe intérimaire Ferguson de recommander un autre commandant de l'intervention. Il a également signifié à cette dernière et au chef adjoint Bell qu'il s'attendait dorénavant à être informé de tout changement au sein du personnel à cet échelon.

Après sa conversation avec le chef Sloly, la cheffe adjointe intérimaire Ferguson a recommandé la nomination du surintendant Mark Patterson au poste de commandant de l'intervention. Celui-ci avait toute la confiance du chef Sloly et celui-ci a appuyé cette recommandation. Le surintendant Patterson occupera cette fonction du 5 ou 6 février au 10 février. Selon le chef Sloly, le surintendant Patterson remplissait sa fonction avec assurance, sans jamais perdre de vue les objectifs fixés. Le 10 février, le surintendant intérimaire Bernier a remplacé le surintendant Patterson au poste de commandant de l'intervention, dans les circonstances exposées plus loin.

Le chef Sloly a reconnu que ces changements au poste de commandement ont peut-être été contre-productifs et que, par la force des choses, ils ont pu compromettre les activités de coordination, le processus de désescalade et les communications. Il a dit avoir eu vent des inquiétudes occasionnées par ces changements. Pendant l'entrevue, il a souligné que les changements de cet ordre doivent toujours être justifiables, réalisables et annoncés clairement.

Rôles de Navigator et d'Advanced Symbolics Inc.

Avant l'arrivée du Convoi de la liberté à Ottawa, le SPO et la CSPO avaient retenu les services de communication et de gestion des problèmes de la firme Navigator Ltd. (**Navigator**) dans le cadre des projets de gestion du changement du SPO. Pendant le week-end des 29 et 30 janvier, le chef Sloly a discuté avec M^{me} Deans du soutien dont le SPO et la CSPO auront besoin pour leurs communications et la gestion des problèmes liés au Convoi de la liberté. Lors d'une réunion d'urgence, la CSPO a accepté d'embaucher Navigator pour faire ce travail. M. Steinbachs avait besoin du soutien de Navigator parce que plusieurs postes sous sa responsabilité étaient vacants au sein du service des relations avec les médias et du service des communications intégrées du SPO. Après l'arrivée du Convoi de la liberté, Navigator a fourni des services de soutien dans les domaines des communications et de la gestion des problèmes, de la rédaction des communiqués de presse et de



l'élaboration d'une stratégie en matière de médias sociaux, en plus d'épauler le chef Sloly et M^{me} Deans pour la gestion des problèmes lors des réunions de la CSPO.

Le SPO et la CSPO avaient retenu les services d'Advanced Symbolics Inc. (**ASI**) en 2021 pour aider la CSPO à mieux comprendre les besoins de la population d'Ottawa relativement aux interventions et aux priorités du SPO. Le chef Sloly connaissait ASI depuis qu'il avait travaillé chez Deloitte. ASI avait la capacité de sonder de larges échantillons de personnes sur des questions pointues et très nuancées dans des secteurs géographiques précis, ainsi que de prédire les tendances de l'opinion publique. Après le week-end des 29 et 30 janvier, à la demande du chef Sloly, M^{me} Deans a accepté de recourir aux services d'ASI pendant les événements liés au Convoi de la liberté.

Les services de Navigator et d'ASI n'ont pas été sollicités avant l'arrivée du Convoi pour la liberté à Ottawa. Le chef Sloly n'a pas fait appel à leurs services pour prédire ou réprimer les comportements des manifestants puisque ce n'était pas prévu dans leurs contrats respectifs. Il n'a pas non plus demandé à Navigator ou à ASI de faire une modélisation des négociations puisque ce n'était pas prévu dans leur contrat et que cette demande aurait été inappropriée. À sa connaissance, les décisions opérationnelles ne reposaient pas sur les analyses de Navigator ou d'ASI. ASI transmettait de l'information à l'équipe de commandement pour l'aider à mieux comprendre la situation. De l'avis du chef Sloly, si la cheffe adjointe intérimaire Ferguson avait des réserves quant au recours du SPO aux services de Navigator ou d'ASI, elle aurait dû lui en faire part.

Le 3 février, Erin Kelly, directrice générale d'ASI, a envoyé un courriel à M. Steinbachs, avec copie au chef Sloly. Elle y parlait de l'« effet albertain⁴² » et de l'exécution du scénario proposé par le chef, et elle posait la question de savoir si l'application d'autres mesures aurait les mêmes répercussions à Ottawa que celles qui ont été observées en Alberta⁴³. Le chef Sloly a rappelé qu'à Coutts, en Alberta, le remorquage par la GRC d'une vingtaine de camions qui bloquaient l'autoroute avait provoqué une escalade de la résistance et que non seulement l'objectif n'avait pas été atteint, mais l'intervention avait occasionné des risques pour la population et les policiers. Le chef Sloly a demandé à ASI d'exécuter ce scénario parce que, le 1^{er} février, il a rencontré des commandants d'UMO et leur a demandé de lui proposer des options en vue d'une évacuation des zones du centre-ville qui étaient occupées par les manifestants. Il avait l'impression que le Convoi de la liberté était en train de se transformer en un mouvement national, car des manifestations et des barrages étaient annoncés ailleurs en Ontario et au Canada. Il voulait savoir comment les choses se passaient dans d'autres régions. Il ne s'est jamais fondé sur l'information fournie par ASI pour prendre des décisions liées aux opérations policières.

⁴² OPS00005910.-

⁴³ OPS00005910.



4 et 5 février : Fermeture de ponts et de bretelles de sortie d'autoroute

À une conférence de presse du 4 février, le chef Sloly a annoncé que le SPO allait recourir davantage à des fermetures de route. Et plus précisément, que ces opérations viseraient les bretelles de sortie de l'autoroute 417 et d'autres autoroutes de la série 400. Il ne se souvenait pas d'avoir dit que les fermetures toucheraient tous les ponts et toutes les bretelles de sortie, mais il a bien annoncé que le SPO allait recourir davantage à des fermetures de route pour contrôler l'afflux des manifestants vers le centre-ville.

Le 5 février, à 10 h 52, le sergent d'état-major Denis Hull a envoyé un courriel portant le bloc-signature du chef Sloly. Ce courriel était adressé à des membres de la PPO, de la GRC, de la Sûreté du Québec (**SQ**) et du Service de police de la Ville de Gatineau (**SPVG**). Le sergent d'état-major Hull y demandait l'assistance de la PPO pour la fermeture des bretelles de sortie des autoroutes 416 et 417, et l'assistance de la SQ, du SPVG et de la GRC pour la fermeture et la surveillance des ponts, ainsi que pour le détournement de la circulation⁴⁴. Le courriel n'a pas été envoyé en copie au chef Sloly et celui-ci n'avait pas autorisé le sergent d'état-major Hull à faire une telle demande en utilisant son bloc-signature. En fait, il n'a jamais formulé une telle demande.

Réunions matinales du 5 février et rôle de l'ELP dans l'évacuation du parc de la Confédération

Dans un compte rendu de situation transmis au chef Sloly dans la nuit du 4 au 5 février, l'inspecteur François D'Aoust faisait état d'une apparente escalade des actes de violence réels ou potentiels. Plus exactement, les manifestants avaient élargi la zone occupée, stocké du propane et agressé des employés municipaux qui installaient des barrières, et les négociations des aînés algonquins en vue de l'évacuation du parc de la Confédération avaient échoué et il avait fallu venir à leur rescousse avant qu'ils ne soient attaqués ; un sergent du SPO avait même été agressé par plusieurs individus à l'angle des rues Kent et Queen.

Le chef Sloly a pris connaissance du compte rendu de situation tôt le matin du 5 février. Il a ensuite convoqué plusieurs réunions durant la matinée pour assurer le bon déroulement de la stratégie d'intensification et d'encerclement adoptée par le SPO, et la protection renforcée du centre-ville. Il voulait avoir confirmation que le SPO disposait des effectifs suffisants pour mettre en œuvre ce qui avait été annoncé le 4 février. Il a notamment envoyé un courriel à l'inspecteur D'Aoust dans lequel il énumérait une liste de sujets et lui a demandé d'organiser une réunion avec les membres de l'équipe de commandement lors d'incident et de l'équipe de commandement. L'inspecteur D'Aoust a ensuite envoyé un courriel à l'équipe de commandement du SPO avec la liste des sujets et une convocation à une séance

⁴⁴ OPS00006957.



d'information sur le commandement lors d'incident critiques à 9 h le matin même⁴⁵. La convocation comportait la ligne de signature du chef Sloly, ainsi que des textes sous les rubriques Point de situation, Priorités générales, Zones prioritaires, Planification et logistique, Renseignement et enquêtes⁴⁶.

Dans l'esprit du chef Sloly, la séance d'information du 5 février à 9 h n'avait pas pour objet de planifier une opération policière. Il voulait plutôt informer lui-même l'équipe de commandement du SPO de l'escalade de la violence et s'assurer que celui-ci avait la capacité et les ressources voulues pour atteindre les objectifs opérationnels annoncés publiquement le 4 février. La planification et le déploiement de l'opération relevaient du commandant de l'incident.

Dans son courriel, l'inspecteur D'Aoust ne parlait pas de l'ÉLP. Pour le chef Sloly, il était clair que l'ELP continuerait de jouer le même rôle que depuis le début des événements liés au Convoi de la liberté, que rien n'avait changé et que ce rôle n'avait pas été supprimé.

Dans le courriel, voici ce qui figure sous la rubrique Zones prioritaires :

[TRADUCTION]

1. Campement au parc de la Confédération – Échec des négociations avec les aînés algonquins, qui ont été attaqués ; la seule option est d'isoler, d'encercler et de démanteler le campement.

Le matin du 5 février, cela faisait deux ou trois jours que le chef Sloly recevait des comptes rendus sur le parc de la Confédération. Le SPO a tout tenté pour convaincre les manifestants de quitter le parc. Il a notamment multiplié les interventions de l'ELP pendant plusieurs jours et demandé l'aide des aînés algonquins, et, comme l'a appris le chef Sloly, ils ont été traités de manière irrespectueuse et quasiment attaqués. Pendant l'entrevue, le chef Sloly a observé que, quand des négociations sont vouées à l'échec, le SPO doit se rendre à l'évidence et envisager d'autres pistes pour sortir de l'impasse, y compris en faisant appel à l'UMO. Cela dit, il n'a jamais donné l'ordre à l'ELP de cesser ses interventions auprès des manifestants au parc de la Confédération.

Les manifestants ont finalement accepté de quitter le parc de la Confédération. Le chef Sloly a appris qu'ils ont voté en faveur de l'expulsion des individus jugés trop agressifs dans leurs rangs. Ils se sont entendus avec l'ELP, qui a réussi à les convaincre de quitter le parc. Le commandant de l'incident a très certainement assuré une étroite supervision de l'intervention de l'ELP et de l'évacuation du parc.

Selon le chef Sloly, le D^r Peter Collins donnait des conseils de haut niveau à l'ELP du SPO. Il a assisté à quelques-unes de ses interventions auprès de celle-ci. Il ignore si les conseils du D^r Collins ont été sollicités pour le parc de la Confédération. Le chef

⁴⁵ OPS00006812.

⁴⁶ *Idem*



Sloly pense que le D^r Collins avait un contrat de services à long terme avec la PPO et qu'il faisait partie des ressources qu'elle avait dépêchées à Ottawa. Le chef Sloly savait que le D^r Collins assistait l'équipe du SCI, mais il n'était pas au courant de son emploi du temps quotidien à Ottawa.

Discussion du 5 février avec le commissaire Carrique

Le 5 février, le commissaire Carrique a téléphoné au chef Sloly pour lui recommander de ne pas trop compter sur le D^r Collins. Le commissaire a recommandé une autre personne de la PPO qui, selon lui, pouvait donner des conseils au chef Sloly concernant l'ELP, ce que ce dernier fera à une occasion.

Au cours de cette discussion, le commissaire Carrique a parlé des préoccupations de ses agents quant au fonctionnement de l'ELP au sein du SCI du SPO. Le chef Sloly lui a répondu que la compétence de l'ELP ne faisait aucun doute à ses yeux pour ce qui est du travail policier courant, mais il a reconnu avec le commissaire Carrique que le Convoi de la liberté posait des défis particuliers et que le SPO essayait de gérer plus efficacement divers enjeux liés au SCI, y compris la fonction de l'ELP. Le chef Sloly a ajouté que l'aide et les conseils de la PPO étaient les bienvenus, y compris pour ce qui concerne plus particulièrement l'ELP. Peu de temps après, la PPO a dépêché l'inspecteur Marcel Beaudin à Ottawa pour qu'il prête main-forte à l'ELP.

Le commissaire Carrique a aussi parlé au chef Sloly du mécontentement causé par les changements au sein de l'équipe du SCI. Le chef Sloly l'a remercié et l'a informé qu'il était au courant. C'est le 5 février qu'il a appris que le surintendant Dunlop avait été nommé commandant d'incident. De l'avis du chef Sloly, les problèmes s'expliquaient en partie par l'ampleur et la complexité des événements liés au Convoi, mais également par les changements apportés à la direction du SCI pendant la semaine.

Réunion de la CSPO le 5 février

Le 5 février, au cours d'une réunion publique de la CSPO, M^{me} Deans a demandé au chef Sloly de soumettre un document énonçant le nombre exact de policiers dont le SPO avait besoin pour fournir des services de police adéquats et suffisants à Ottawa. À ce moment-là, la CSPO faisait des pieds et des mains pour mobiliser des ressources et pour obtenir le concours du maire Watson et de la Ville pour faire entendre ses demandes. M^{me} Deans a choisi de formuler sa demande durant une réunion publique plutôt qu'à huis clos.

Opération du 6 février sur le chemin Coventry et inquiétudes soulevées par l'ELP

Le chef Sloly savait qu'une opération importante était prévue le 6 février sur le chemin Coventry, mais il a laissé au commandant d'incident le soin d'en peaufiner les



détails et de la planifier. Le chef Sloly a demandé à être informé de l'issue de l'opération.

Le chef Sloly savait que l'intégration de l'ELP à l'équipe du SCI n'était pas toujours optimale. Des membres de l'ELP lui avaient parlé de leur frustration de ne pas être informés des décisions concernant la planification et les opérations. Il comprenait cette frustration et s'est montré disposé à chercher des solutions, mais il a tout de même précisé que cela n'avait rien d'anormal face à un événement qui durait plusieurs jours et qui était aussi inhabituel que complexe. Dans l'optique d'accroître l'efficacité de l'ELP, le chef Sloly s'est rendu au centre de commandement de l'ELP pour rencontrer ses membres et a invité ses superviseurs à la réunion des commandants d'UMO du 1^{er} février.

Réunion du 6 février en soirée

Rendu au 6 février, le chef Sloly recevait des comptes rendus de membres du SCI au sujet de leurs préoccupations concernant le groupe de manifestants à l'intersection de la rue Rideau et de la promenade Sussex. Selon les renseignements qu'il a reçus du SCI, il s'agissait du groupe le plus instable parmi les groupes de manifestants et il était lié à des associations criminelles et au crime organisé. Il se livrait, de plus, à des activités illégales en violation de règlements municipaux et il contribuait au traumatisme de la population.

Le soir du 6 février, le chef Sloly a participé à une réunion de commandement avec des officiers supérieurs du SPO et certains membres de la PPO, mais il ne se souvenait pas de l'identité de ces derniers. À cette réunion, le surintendant Patterson a précisé que le dégagement de la zone rouge de l'intersection Rideau-Sussex était sa principale priorité. Il a dit au chef Sloly que cette opération prendrait du temps. Le chef Sloly n'a joué aucun rôle dans la planification de l'opération visant l'intersection Rideau-Sussex, car cela relevait du SCI du surintendant Patterson. Il n'a jamais ordonné que l'équipe de liaison de la police ne participe pas à l'opération à l'intersection Rideau-Sussex. Au cours de l'entrevue, il a dit que cette équipe devait jouer un rôle, que la police ait affaire à de bons ou à de mauvais acteurs.

Au cours de la réunion, le chef Sloly a discuté avec ses officiers de la possibilité d'obtenir des ressources supplémentaires. La discussion s'inscrivait dans le contexte de la demande faite par la CSPO d'une liste de ressources dont le SPO avait besoin pour réussir à mettre fin aux événements à Ottawa. Le chef Sloly a mentionné que le 1^{er} février, les commandants de son UMO lui ont dit que le SPO aurait besoin de toutes les unités de maintien de l'ordre de l'Ontario et d'autres unités du reste du Canada pour dégager la zone rouge. Le besoin de ressources supplémentaires était donc exponentiel. La présidente Deans lui avait demandé de préciser le nombre total de policiers dont le SPO avait besoin pour mettre fin à l'occupation le plus rapidement possible. Il a demandé à son équipe de commandement et à l'équipe du SCI de préciser dans un rapport détaillé le nombre de ressources supplémentaires nécessaires. De son point de vue, la demande de M^{me} Deans concernant le nombre



total de policiers était la dernière meilleure chance du SPO de demander tout ce dont il avait besoin pour parvenir à un dénouement sûr, favorable et durable aux manifestations liées au Convoi de la liberté à Ottawa.

Le chef Sloly ne se souvient pas spontanément d'avoir dit à ses policiers de prendre le nombre de policiers dont ils pensaient avoir besoin et de le doubler, mais il reconnaît qu'il a peut-être dit quelque chose de ce genre. Dans la mesure où il aurait fait un tel commentaire, cela aurait été sa façon d'encourager à réfléchir dans une perspective exponentielle plutôt qu'incrémentielle, semblable à l'évaluation des ressources qu'il avait reçue le 1^{er} février de l'UMO. C'était une tournure de phrase à ne pas prendre au pied de la lettre. Le chef Sloly voulait s'assurer que si les officiers pensaient avoir besoin de 200 policiers, sans être sûrs que ce serait suffisant à long terme, ils demandent plus de 200 policiers. Il leur a dit de tenir compte de leurs besoins à court, moyen et long terme, et de tenir compte du nombre de policiers qui serait nécessaire pour remplir d'autres tâches liées au SCI en plus du dégagement de la zone rouge.

À l'époque de la réunion du 6 février en soirée, le SPO disposait de son plan opérationnel ainsi que d'une série de plans secondaires en constante évolution en fonction des situations et des priorités quotidiennes. Le plan opérationnel était en constante évolution, comme on l'a déjà mentionné. Il dépendait de plusieurs facteurs, mais surtout de l'évaluation de la menace et du risque fondée sur le renseignement et de la disponibilité de ressources. Le SPO devait demander et obtenir des ressources avant de pouvoir élaborer des plans secondaires détaillés. Le principal défi du SPO était les ressources – des ressources fiables, stables et déployables sous la direction du SCI. Les plans secondaires détaillés évoluaient en fonction du renseignement et de l'évolution de la situation sur le terrain ainsi que de la disponibilité des ressources. D'après l'expérience du chef Sloly au Service de police de Toronto, un commandant d'incident devrait déterminer la nature de la menace, du risque ou de l'événement, demander et obtenir des ressources, puis établir des plans secondaires détaillés. Si le commandant demande trop de ressources, il les restitue aux organismes qui les ont fournies, et il demanderait des ressources supplémentaires si les ressources demandées à l'origine sont insuffisantes. Ce serait une erreur d'arrêter la version définitive des plans secondaires avant de demander des ressources et d'obtenir l'assurance que ces ressources seront disponibles. D'après l'expérience du chef Sloly, les partenaires policiers n'ont pas demandé un plan détaillé ou une copie d'un plan avant d'accepter d'envoyer de l'aide. En fait, plus tôt dans la manifestation, la PPO, la GRC et des organismes municipaux ont accepté d'envoyer de l'aide sans demander les détails ou une copie du plan.



Semaines deux et trois (du 7 au 15 février) : direction du SPO exercée par le chef Sloly jusqu'à sa démission

Demande de 1 800 policiers le 7 février

Après la réunion du 6 février en soirée, l'équipe du SCI et d'autres membres du SPO se sont donné 24 heures pour déterminer le nombre de ressources dont le SPO avait besoin. Le 7 février, le chef Sloly a été informé que le SPO avait besoin de près de 1 800 ressources policières (dont une grande majorité de policiers). Ces ressources étaient réparties dans des catégories comprenant l'UMO, des policiers d'infiltration, des enquêteurs et des analystes civils. Le chef Sloly n'a pas arrêté ce chiffre, et celui-ci n'avait pas été obtenu en multipliant simplement par deux le nombre de policiers dont le SPO avait réellement besoin. Au bout du compte, 1 800 ressources policières correspondaient presque au nombre exact de policiers qui sont arrivés à Ottawa et ont été affectés à la mise en œuvre du plan du SPO qui a mis fin au Convoi de la liberté.

Dans un courriel du 7 février adressé au maire Watson, le chef Sloly a demandé des ressources supplémentaires, y compris les 1 800 ressources policières dont l'équipe du SCI avait dit au chef Sloly avoir besoin, pour gérer la « manifestation illégale en cours »⁴⁷. Le chef Sloly a utilisé le mot « illégal » afin d'indiquer qu'il avait besoin de ressources pour mettre fin aux éléments illégaux du Convoi de la liberté. Il n'avait pas le pouvoir de mettre fin à quelque manifestation légale que ce soit qui aurait pu être associée au Convoi de la liberté, à Ottawa. Le chef Sloly a estimé que la manifestation était en théorie illégale parce qu'elle n'avait pas été autorisée. Cependant, ce seul fait n'est pas considéré comme une raison suffisante pour mettre fin à une manifestation. Le chef Sloly était principalement préoccupé par le niveau général d'illégalité (violations de règlements municipaux, de lois provinciales et du *Code criminel*) ainsi que par le niveau général de traumatisme et de perturbation au sein et à proximité des zones rouges et dans l'ensemble du centre-ville. Il ne pensait pas qu'une seule entité orchestrait tous les actes illégaux, car différents groupes et individus étaient affiliés aux manifestations liées au Convoi de la liberté ou étaient attirés par celles-ci.

Le 7 février, le maire Watson et M^{me} Deans ont envoyé des lettres aux gouvernements fédéral et provincial pour demander l'envoi à Ottawa de 1 800 ressources policières⁴⁸. Il est inhabituel que des politiciens se mêlent des demandes de ressources policières, mais les événements entourant le Convoi de la liberté étaient sans précédent. Dans leurs lettres, ils demandaient aussi d'autres formes d'aide que les gouvernements fédéral et provincial pourraient fournir, comme l'augmentation des amendes pour les infractions aux règlements municipaux et à la *Loi sur les infractions provinciales*. Le chef Sloly ne pense pas que la CSPO lui ait

⁴⁷ OTT00005590.

⁴⁸ OTT00005513, -6057.



jamais demandé sur quelle méthodologie reposait sa demande de 1 800 policiers ni comment le SPO les utiliserait.

Le chef Sloly a annoncé publiquement la demande de 1 800 ressources policières lors d'une réunion spéciale du conseil municipal, le 7 février. Ce n'était pas sa ligne de conduite habituelle, mais le Convoi de la liberté était sans précédent. Plus précisément, M^{me} Deans a demandé au chef Sloly à une assemblée publique de la CSPO de fournir un rapport détaillé sur le niveau de ressources requises.

Lorsque le chef Sloly a demandé 1 800 policiers, il comprenait que la PPO devait composer avec de nombreuses demandes de ressources simultanées dans toute la province et il ne s'attendait donc pas à ce que le SPO soit au premier rang. La PPO coordonnait les demandes de ressources en raison de la présence de plusieurs manifestations et blocages liés au Convoi de la liberté en Ontario, notamment à Toronto et à Windsor. Quelques jours après l'arrivée du Convoi de la liberté à Ottawa, le chef Sloly a fait part au commissaire Carrique de la nécessité de réunir les chefs de police de l'Ontario pour mettre en commun les renseignements et les leçons à retenir, ce qui a été ensuite élargi au rôle de la PPO dans la coordination des demandes de ressources. Le commissaire Carrique et la PPO ont exercé ce que le chef Sloly a appelé une fonction de « contrôle du trafic aérien » pour l'ensemble des demandes de ressources.

Le chef Sloly s'attendait à ce que le solliciteur général de l'Ontario demande à la PPO d'examiner la liste des ressources demandées dans la lettre du maire Watson et de M^{me} Deans et de donner suite à la demande. Il s'attendait aussi à ce que le sous-ministre fédéral de la Sécurité publique demande à la commissaire de la GRC, Brenda Lucki, de veiller à ce que la lettre de demande de ressources soit prise en compte. À l'époque, le chef Sloly avait des entretiens téléphoniques réguliers avec le commissaire Carrique et il s'entretenait aussi avec la GRC. Les lettres du maire Watson et de M^{me} Deans n'ont pas nui aux échanges et à la coopération du SPO avec la PPO, la GRC et d'autres corps policiers.

Motion du conseil municipal du 7 février demandant que la GRC prenne en charge le maintien de l'ordre dans la Colline parlementaire

Le 7 février, une motion a été présentée au conseil municipal demandant que la GRC prenne en charge le maintien de l'ordre dans la Colline parlementaire⁴⁹. Selon le chef Sloly, étant donné que le SPO est le service de police compétent pour l'ensemble d'Ottawa, y compris la Colline parlementaire, en vertu de la *Loi sur les services policiers*, il aurait dû conserver la responsabilité de tous les services de police de la ville. Le chef Sloly a demandé l'aide de la GRC. La GRC avait déjà aidé le SPO lors d'événements susceptibles de troubler l'ordre public, comme lors de la fête du Canada, mais cette aide devait rester sous le commandement général du SPO, conformément au plan opérationnel global du SPO.

⁴⁹ OTT00009219, p. 12 du fichier PDF.



Le chef Sloly est en faveur d'opérations hautement intégrées, mais il n'aurait pas cédé le contrôle opérationnel d'une opération à Ottawa à un autre corps policier. Il se serait opposé à tout effort visant à retirer et à remplacer le SPO en tant qu'organisme principal ou service de police compétent. Les autres services de police de l'Ontario ne sont pas responsables de l'exécution d'opérations policières à Ottawa, tout comme le chef Sloly n'était pas responsable de l'exécution d'opérations policières à l'extérieur d'Ottawa. Bien qu'il puisse demander à un autre corps policier de l'aide dans des enquêtes internes très délicates ou des enquêtes criminelles politiquement sensibles, il ne demanderait jamais à un autre corps policier d'assumer la responsabilité d'une composante entière des responsabilités fondamentales du SPO, comme les enquêtes ou le renseignement.

Incidence de l'injonction privée du 7 février

Le 7 février, la Cour supérieure de justice de l'Ontario a accordé à des résident d'Ottawa une injonction interlocutoire interdisant l'utilisation du klaxon dans le centre-ville d'Ottawa⁵⁰. Selon le chef Sloly, cette injonction privée a engendré des difficultés pour le SPO, car elle a augmenté la pression du public sur la police en créant une attente que le SPO prenne des mesures d'interdiction plus énergiques, alors qu'il ne disposait pas des ressources nécessaires pour le faire.

Arrivée de la cellule de planification intégrée et première réunion avec le SPO

Le 8 février, le SPO a mis à jour son plan opérationnel qui comportait un cadre élargi en huit points et un degré considérablement accru d'intégration de plusieurs agences. La portion d'intégration visait explicitement l'arrivée de hauts dirigeants de la PPO et de la GRC à Ottawa pour aider le SPO à obtenir dans l'ensemble du pays les 1 800 ressources policières demandées. Le surintendant Phil Lue représentait la GRC et le surintendant Carson Pardy, la PPO. Le chef Sloly a déclaré que ce degré d'intégration supplémentaire a renforcé les efforts en cours pour deux raisons. Premièrement, le chef Sloly a décrit le surintendant en chef Pardy et le surintendant Lue comme étant deux des meilleurs dirigeants du SCI ayant une expérience des événements complexes, multipartites et prolongés. Il était reconnaissant de pouvoir compter sur leur savoir-faire parce que l'équipe de commandement du SPO était débordée et épuisée, et leur présence a permis de remonter le moral et d'améliorer les aspects pratiques et structurels des efforts du SPO. Ensuite, le surintendant principal Pardy a amélioré la fonction de « contrôle du trafic aérien » de la PPO en ce qui concerne la coordination des demandes de ressources. Comme il était intégré au SCI du SPO et qu'il se trouvait sur place à Ottawa, il pouvait avoir une vision à la fois locale et nationale. Le chef Sloly avait confiance dans le surintendant principal Pardy et le surintendant Lue.

Le 8 février, à 17 h 35, le surintendant principal Pardy et le surintendant Lue ont tenu la première réunion officielle avec l'équipe du SCI du SPO, y compris la cheffe

⁵⁰ HRF00000073.



adjointe intérimaire Ferguson. Cette réunion s'est déroulée à la Direction générale de la GRC. Le chef Sloly est arrivé en retard à la réunion parce qu'une évaluation de sécurité de son domicile était en cours par suite de menaces proférées contre lui et sa famille. La cheffe adjointe intérimaire Ferguson a dû composer avec l'absence de membres clés de l'équipe du SCI à la réunion, mais elle a fait de son mieux pour présenter l'état de la situation et répondre aux questions qui lui ont été posées. Cependant, elle ne disposait pas des membres clés de l'équipe du SCI du SPO ni de la documentation nécessaire pour fournir des réponses suffisantes. Lorsque le chef Sloly est arrivé à la réunion, il était évident pour lui que les représentants de la GRC et de la PPO ne pensaient pas avoir suffisamment d'information pour accepter une plus grande intégration et appuyer la demande de ressources supplémentaires afin de mettre en œuvre le plan du SPO. En conséquence, le chef Sloly a demandé l'ajournement de la réunion et sa reprise le 9 février au quartier général du SPO. Il a qualifié la réunion d'utile, mais non concluante.

Discussion sur les pressions politiques à la réunion de la matinée du 9 février

Pendant le Convoi de la liberté, le chef Sloly a craint que les pressions publiques et politiques minent la confiance du public dans le SPO et dans son leadership. Il y avait beaucoup de désinformation dans les médias sociaux et, dans une certaine mesure, dans les médias conventionnels sur la question de savoir si le SPO avait un plan, si ce plan était efficace, si le SPO avait besoin des 1 800 policiers qu'il demandait et si le SPO échouait dans sa gestion de la manifestation. Le chef Sloly était préoccupé par l'annonce faite le 6 février par le solliciteur général selon laquelle la PPO avait déployé 1 500 policiers à Ottawa⁵¹. Cette annonce était inexacte, car 1 500 policiers de la PPO n'étaient pas présents à Ottawa, et elle donnait à penser que le SPO disposait de ressources plus que suffisantes pour gérer le Convoi de la liberté. Le chef Sloly a communiqué avec le commissaire Carrique à plusieurs reprises pour corriger l'annonce, ce que le commissaire Carrique a fait à la satisfaction du chef Sloly, et l'annonce inexacte a été clarifiée dans un document de communication du SPO plus tard dans la semaine du 7 février.

En réponse à des questions concernant une note prise par la cheffe adjointe intérimaire Ferguson au sujet d'un commentaire fait par le chef Sloly sur la possibilité que la PPO ou la GRC soit manipulée par des « maîtres politiques », le chef Sloly a déclaré qu'il voulait faire savoir que le SPO, la GRC et la PPO devraient tous être conscients des pressions politiques qui sont inhérentes à toutes les opérations policières très médiatisées. Le chef Sloly avait entendu une référence aux « maîtres politiques » de la GRC et il a peut-être fait part de ses préoccupations à propos des implications d'un tel commentaire. Il avait aussi discuté avec l'équipe de commandement du SPO du soutien politique et du fait que l'équipe devait être consciente que la politique pouvait s'immiscer dans les opérations et influencer sur les chances que le SPO reçoive les ressources. Il lui a dit d'être consciente de la politique externe et interne, mais de ne pas laisser la politique interférer avec

⁵¹ COM00000432, p. 358-359 du fichier PDF.



l'intégration de la PPO et de la GRC ni avec la mise en œuvre d'un plan de concert avec ces agences.

Le 9 février à 9 h 15, le chef Sloly a rencontré le chef adjoint Bell, la cheffe adjointe intérimaire Ferguson et le dirigeant principal de l'administration Dunker. Au cours de cette réunion, il a mentionné que des responsables publics faisaient des déclarations publiques problématiques qui accentuaient (intentionnellement ou non) la méfiance du public envers le SPO. Il faisait référence à l'annonce du solliciteur général ainsi qu'aux déclarations d'autres responsables publics. Il a déclaré que le SPO devait veiller à comprendre les pressions politiques croissantes afin de pouvoir les atténuer pour réussir l'intégration et la mise en œuvre complètes du plan.

Au cours de cette réunion, le chef Sloly a indiqué que si les hauts dirigeants de la PPO et de la GRC venaient à Ottawa, c'était notamment pour évaluer les plans du SPO et que les chances que le SPO reçoive des ressources supplémentaires dépendaient de leur appréciation de ces plans. Le chef Sloly pensait qu'il serait raisonnable que la PPO souhaite évaluer les plans du SPO et qu'il aurait fait de même à la place du commissaire Carrique. Lors de la réunion, il n'a pas dit que c'était la seule raison de leur venue à Ottawa et ne s'est pas montré cynique quant à leurs motivations. Il n'avait pas non plus l'intention de laisser entendre que le SPO devrait rédiger un plan qui plairait aux partenaires d'intégration simplement pour qu'ils appuient la demande de 1 800 policiers du SPO.

Le chef Sloly n'a pas dit que les planificateurs de la GRC et de la PPO étaient manipulés par leurs maîtres politiques et qu'ils ne venaient pas à Ottawa pour aider le SPO. Il n'a jamais déclaré que la PPO, la GRC, le surintendant principal Pardy ou le surintendant Lue étaient indignes de confiance ou incapables de remplir leurs fonctions et de tenir leurs promesses. Il avait confiance en la parole des commissaires Carrique et Lucki qui s'étaient engagés à envoyer leurs meilleurs éléments et qui mobilisaient leurs ressources pour aider le SPO. Il ne craignait pas que le surintendant principal Pardy ou le surintendant Lue tentent de prendre le contrôle du SCI. Cependant, il craignait que des conseillers municipaux et des fonctionnaires municipaux, provinciaux et fédéraux entendent des appels à laisser un autre service de police prendre la relève.

Réunion du 9 février avec la cellule de planification intégrée

Le 9 février à 12 h 10, le surintendant en chef Pardy et le surintendant Lue, ainsi que d'autres membres de la PPO et de la GRC, ont rencontré le chef Sloly, l'équipe de commandement du SPO et l'équipe du SCI au quartier général du SPO. La réunion s'est déroulée en trois étapes. Tout d'abord, le chef Sloly a fait un exposé de la situation. Il s'est dit d'avis qu'avec les ressources actuelles du SPO, il n'y avait aucun moyen de parvenir à un dénouement favorable et sécuritaire. Ensuite, la cheffe adjointe intérimaire Ferguson a présenté le concept opérationnel mis à jour et un aperçu du plan opérationnel actualisé. Enfin, le surintendant Patterson a distribué des copies d'une version mise à jour du plan du SPO en sept points (le **plan du**



9 février), en plus de présenter des détails sur les niveaux de dotation actuels et la demande de dotation relative aux 1 800 ressources policières. Le chef Sloly a reconnu le document OPP00001889 comme étant une copie du plan du 9 février qu'il avait passé en revue.

Le chef Sloly a qualifié le plan du 9 février de troisième phase du plan en cours du SPO. La première phase était le plan opérationnel préalable à l'arrivée des manifestants et la deuxième phase, le plan des opérations intensifiées d'application de la loi plus le plan de confinement annoncé le 4 février. Le plan du 9 février mettait l'accent sur un niveau d'intégration accru, l'obtention de la certitude des ressources et l'utilisation des ressources supplémentaires fournies pour parvenir en toute sécurité à un dénouement favorable aux manifestations locales liées au Convoi.

Le chef Sloly ne se souvient pas d'avoir communiqué les sept points du plan du 9 février aux médias. Cependant, les déclarations publiques répétées de certains membres de la CSPO et de certains conseillers municipaux demandant des détails sur le plan du SPO et exigeant des délais précis pour la fin des manifestations locales ont miné la confiance du public. Le chef Sloly craignait que les demandes croissantes de précisions sur la planification ainsi que la désinformation continue et grandissante alimentée par les médias sociaux donnent à tort l'impression que le SPO n'avait pas de plan. Tout cela mettait en péril les efforts que le SPO déployait pour obtenir les ressources supplémentaires nécessaires.

À la réunion du 9 février, le chef Sloly a insisté à plusieurs reprises sur l'importance de la prévisibilité et de la stabilité des ressources. Il a déclaré avoir besoin de savoir que la PPO et la GRC s'engageaient pleinement, dans leur rôle d'intégration, à s'employer à fournir les ressources demandées au SPO, nonobstant toute considération politique inappropriée. Il a examiné cette question de façon délibérée, car elle était cruciale pour la sécurité publique, la santé des membres et le dénouement favorable des manifestations locales. Il ne voulait pas quitter la réunion sans avoir communiqué une définition claire des besoins prioritaires en matière de prévisibilité et de stabilité des ressources, car le SPO ne pourrait parvenir à un dénouement favorable des manifestations liées au Convoi de la liberté à Ottawa sans ces ressources supplémentaires.

Le chef Sloly se souvient avoir consacré plusieurs heures à cette réunion à passer en revue les détails du plan du 9 février pour répondre à toutes les questions et préoccupations soulevées par les partenaires policiers. La réunion s'est conclue sur un accord concernant la mise en œuvre du plan du 9 février. Le chef Sloly a estimé que le degré d'intégration convenu était sans précédent et nécessaire. Une fois que toutes les parties se sont entendues sur l'intégration et la demande de ressources connexe, le chef Sloly a compris que son rôle relativement au plan du 9 février était terminé, car il avait obtenu l'accord de la PPO et de la GRC pour obtenir les ressources demandées et l'adhésion nécessaire de ces deux agences pour mettre en œuvre le plan du SPO.



Discussions avec l'équipe de commandement concernant la mise en œuvre du plan du 9 février

Le chef Sloly a rappelé que le 9 février, il a tenu une réunion spéciale avec le chef adjoint Bell, la cheffe adjointe intérimaire Ferguson, l'avocate générale du SPO, Christine Huneault, le DPA Dunker et l'inspecteur Kevin Maloney. Cette réunion a eu lieu après une réunion de planification interne du SPO, mais avant la réunion du 9 février à 12 h 10 avec le surintendant principal Pardy et le surintendant Lue. Il voulait faire savoir que l'ensemble de l'équipe de commandement avait approuvé le plan du 9 février. À cette réunion, il a déclaré qu'il « écraserait » quiconque saboterait le plan. Le chef Sloly reconnaît qu'il s'agissait d'un choix de mots malheureux, mais la sécurité publique, la santé, le bien-être et la sécurité des membres et le dénouement favorable des manifestations locales liées au Convoi étaient tous à un moment critique et il fallait un engagement absolu du commandement à soutenir la mise en œuvre du plan actualisé. Il a répété le besoin d'unité au sein du commandement pour soutenir le plan actualisé, y compris le niveau d'intégration et l'obtention des ressources nécessaires pour réussir à mettre fin en toute sécurité aux manifestations à Ottawa. Il ne devait y avoir aucun changement majeur au plan, au concept opérationnel, à l'intégration élevée et aux affectations à la direction du SCI sans discussion sur la nécessité d'un tel changement.

Discussion et annulation de l'opération à l'intersection Rideau-Sussex

Le chef Sloly a été informé que le surintendant Patterson prévoyait de lancer une importante opération nocturne pour dégager l'intersection Rideau-Sussex, mais il ne se souvient pas exactement de la date à laquelle ce plan devait être mis à exécution. Lever le blocage de l'intersection Rideau-Sussex était l'une des deux ou trois grandes priorités du surintendant Patterson. L'autre cible était le chemin Coventry. Le chef Sloly a compris qu'il y avait un lien entre la capacité du SPO à dégager le chemin Coventry et les ressources qui seraient éventuellement disponibles pour l'opération visant l'intersection Rideau-Sussex.

Le chef Sloly ne serait pas surpris qu'il ait été question de l'opération à l'intersection Rideau-Sussex à la réunion du 9 février à 12 h 10 ou que des membres de la GRC et de la PPO aient posé des questions. À son avis, il était sain de les poser, étant donné le nouveau niveau d'intégration du plan. Des questions peuvent aussi avoir été posées parce que les membres de la GRC et de la PPO n'avaient peut-être pas encore reçu un compte rendu détaillé des renseignements sur lesquels reposait l'opération.

Le chef Sloly avait participé à des opérations nocturnes de maintien de l'ordre public quand il était au SPT et au SPO. Les opérations nocturnes comportent des risques supplémentaires, mais elles en atténuent aussi certains, car il y a habituellement moins de manifestants, de piétons et de circulation la nuit. Il est inexact d'affirmer que des opérations de maintien de l'ordre ne devraient jamais être menées la nuit.



Le chef Sloly ne se souvient pas de la raison exacte de l'annulation de l'opération à l'intersection Rideau-Sussex; il soupçonne que ce serait en raison de nouveaux renseignements ou d'un manque de ressources. Quoi qu'il en soit, la décision appartenait au surintendant Patterson et le chef Sloly l'a respectée. En raison de la nature sans précédent des événements, le SPO a eu du mal à planifier, à communiquer et à coordonner les opérations – il s'agissait d'une série d'événements à grande échelle, complexes, rapides, fluides et imprévisibles.

Brefpage du 10 février à 11 h, renvoi du surintendant Patterson et nomination du surintendant intérimaire Bernier comme commandant de l'intervention

Le chef Sloly a assisté le 10 février à 11 h à un brefpage sur le Convoi avec l'équipe de commandement du SPO. Le 10 février à 15 h 28, le chef Sloly a reçu un courriel de l'adjointe administrative de la cheffe adjointe intérimaire Ferguson qui contenait les notes de ce brefpage⁵². Ce courriel contient les points suivants⁵³ :

[TRADUCTION]

- Chef – excellent travail hier de la part de l'équipe qui travaille sur le plan opérationnel révisé; préoccupation concernant le fait que le plan n'ait pas été mis à exécution la nuit dernière;
- Préoccupation concernant l'opération annulée la nuit dernière; accord sur le fait que le titulaire de la fonction de commandant d'incident doit être objectif et extérieur au processus de planification, mais quelqu'un qui est au centre de commandement de la manifestation; le processus doit être resserré, un rapport doit être fait au chef qui doit donner son approbation pour aller de l'avant;

Le chef Sloly a compris que la référence aux « préoccupations concernant l'opération annulée la nuit dernière » se rapportait aux opérations connexes à l'intersection Rideau-Sussex et à l'opération sur le chemin Coventry que le surintendant Patterson a annulées le soir du 9 février. Lui et d'autres personnes étaient préoccupés par le fait que le SPO n'était pas arrivé au résultat escompté avec ces opérations et il a été convenu que le SPO devrait poursuivre ses efforts pour réussir à mettre fin aux manifestations locales en toute sécurité. Il ne se souvient pas du contexte du deuxième point.

Le courriel contenait aussi le point suivant :

[TRADUCTION]

Les briefpages seront désormais désignés du nom de « Projet Hydra » – ils se tiendront plus tôt dans la matinée, seulement pour l'équipe de commandement et l'équipe de briefpage; K. Maloney va parler à la cheffe adjointe intérimaire Ferguson d'un éventuel briefpage en soirée.

⁵² OPS00009648.

⁵³ *Idem*.



Au cours de l'entrevue, le chef Sloly ne se souvenait pas de ce qu'était le « Projet Hydra ». Après avoir consulté ses notes, le chef Sloly reconnaît maintenant qu'il a utilisé cette expression pour faire une analogie entre les manifestations liées au Convoi et le monstre mythologique à plusieurs têtes.

Le courriel contenait aussi le point suivant :

[TRADUCTION]

- Résultat de la réunion avec la GRC et la PPO; s'assurer qu'un suivi a été fait à propos de la demande explicite de plan de leur part; enjeu principal – obtenir des ressources pour concevoir et accélérer les opérations; en cas de résistance, alerter la cheffe adjointe intérimaire Ferguson et le surintendant Patterson et solliciter le chef si nécessaire; réunion à 13 h aux Installations des opérations techniques et des missions de protection (IOTMP), SPO bien représenté;

Le chef Sloly croyait que la « réunion avec la GRC et la PPO » faisait référence à la réunion du 9 février à 12 h 10. Le SPO a présenté le plan du 9 février à la GRC et à la PPO lors de cette réunion, et le chef Sloly ne se souvient donc pas qu'ils aient demandé « le plan ». La GRC et la PPO ont peut-être demandé un complément d'information sur le plan du 9 février, et le chef Sloly aurait demandé à un membre de l'équipe de commandement de donner suite à cette demande.

Le courriel contient aussi le point suivant :

[TRADUCTION]

- Les policiers de la GRC et de la PPO sont toujours réticents à prendre des mesures d'application de la loi ou d'interdiction; il faut leur expliquer clairement, ainsi qu'à leurs organisations, quelles sont les attentes; s'ils ne s'y conforment pas, ils doivent être renvoyés chez eux; C. Huneault examinera les protocoles d'entente afin de confirmer que les affectations ne comportent aucune restriction; J. Steinbachs – un membre du haut commandement doit informer les troupes qui arrivent de leurs pouvoirs, heureux d'aider; K. Maloney et M. Fortunato rédigeront une lettre aujourd'hui pour s'enquérir des ressources en disant que nous aurons un point de contact et de coordination central; le chef aimerait qu'on précise si le PPO et la GRC sont actuellement intégrés ou s'il s'agit d'une entité distincte; C. Rhéaume y travaille; courriel officiel adressé à la chaîne complète de commandement d'incident d'ici 16 h;

Le chef Sloly ne se souvenait pas de l'identité du « membre du haut commandement » mentionné dans ce point. Il s'est souvenu que le surintendant Patterson a exprimé sa préoccupation lors du breffage du 10 février à 11 h, concernant le fait que des policiers de corps qui étaient venus en aide au SPO, y compris des policiers de la PPO, refusaient d'effectuer des tâches d'application de la loi ou d'interdiction. Le chef Sloly a demandé aux services juridiques d'examiner



les protocoles d'entente entre le SPO et ces corps policiers et de déterminer si ces protocoles d'entente prévoyaient des restrictions au déploiement de policiers de ces services. Les restrictions visant les rôles des policiers représentaient un défi pour le commandant de l'intervention. Le chef Sloly était d'avis que la cohérence était essentielle dans le modèle de commandement intégré et que la présence de policiers soumis à des restrictions opérationnelles poserait un problème. Il avait besoin de policiers disposés et aptes à être pleinement déployés par la direction du SCI dans le cadre du plan intégré actualisé.

Les notes du secrétaire de séance pour le breffage du 10 février à 11 h font état de la déclaration suivante du surintendant Patterson⁵⁴ :

[TRADUCTION]

« Patterson s'est dit préoccupé par le fait que la PPO assure le commandement de l'intervention, étant donné qu'elle n'a aucun intérêt à mettre fin à la manifestation, de peur qu'elle ne se déplace ailleurs dans la province. »

Le chef Sloly ne se souvenait pas que le surintendant Patterson ait déclaré que la PPO n'avait aucun intérêt à déloger le Convoi de la liberté à Ottawa, de peur qu'il ne se déplace ailleurs en Ontario. Il ne se souvenait pas non plus d'avoir discuté des préoccupations concernant le rôle accru de la PPO au sein du système de commandement lors d'incident à ce moment. Il a souligné avoir été informé que le SPO renforçait l'intégration convenue dans les jours qui ont suivi la réunion du 9 février à 12 h 10.

Au cours d'une discussion sur l'intégration de l'ELP aux opérations à la réunion de 11 h, le surintendant Patterson s'est énervé et a accusé la cheffe adjointe intérimaire Ferguson de saper son autorité en s'alliant à son conjoint, le sergent d'état-major John Ferguson, qui supervisait cette équipe. Le chef Sloly a estimé que les commentaires du surintendant Patterson étaient déplacés et a eu l'impression qu'ils ont provoqué une rupture dans la relation entre le surintendant Patterson et la cheffe adjointe intérimaire Ferguson. Après la réunion, le chef Sloly est allé voir la cheffe adjointe intérimaire Ferguson à son bureau pour vérifier comment elle allait et il a constaté qu'elle était très émotive et fatiguée. Il lui a demandé ce qu'elle pensait de l'incident avec le surintendant Patterson. La cheffe adjointe intérimaire Ferguson a dit au chef Sloly que le surintendant Patterson s'était montré peu professionnel et qu'elle ne pensait plus pouvoir travailler avec lui en tant que commandant de l'intervention. Le chef Sloly s'est dit d'accord et a ensuite demandé à la cheffe adjointe intérimaire Ferguson de prendre un congé et de se reposer – il a indiqué que le chef adjoint Bell pourrait assumer temporairement ses fonctions de chef des interventions majeures jusqu'à son retour. Elle l'a remercié de son appui et a accepté de rentrer chez elle se reposer. Le chef Sloly a ensuite téléphoné au surintendant Patterson pour l'informer que l'incident avait rompu la relation avec la

⁵⁴ OPS00014454, p. 142 du fichier PDF.



cheffe des interventions majeures de sorte qu'il ne pouvait pas rester commandant de l'intervention. Il reprendrait son rôle de chef de la Direction du renseignement. La cheffe adjointe intérimaire Ferguson a pris congé le 11 février et a repris le travail le matin du 12 février.

Évaluation du 10 février de la cellule de planification intégrée

Au cours de l'entrevue, on a montré au chef Sloly un extrait de l'ébauche de plan de démobilisation du 10 février. Ce document précise que les auteurs sont la GRC, la PPO, le SPT, la Police régionale de York et la Police régionale de Peel⁵⁵. La section 3.1 de ce document décrit comme suit la réponse policière au Convoi de la liberté à ce jour⁵⁶ :

[TRADUCTION]

3.1 Plan de déploiement

Actuel

- Non fondé sur le renseignement
- Les participants ont l'initiative – Reçoivent les conseils de chefs tactiques de la police à la retraite (chef de la sécurité)
- Réactionnel, tactique, énergique, risque
- Mauvaises communications
 - Aucune stratégie de communication (interne/externe)
- Commandement et contrôle imprécis et vague
- Leadership formé non qualifié
- Collaboration des partenaires nulle ou médiocre
 - Manque de collaboration
 - Stratégie
 - Tactique
 - Axée sur les problèmes locaux seulement – Aucune perspective nationale
- La priorité du SPO se limite au maintien du statu quo et ne vise pas un règlement
- Ressources sur le terrain
 - Moral faible
 - Frustration
 - Manque de leadership / de confiance envers le commandement – aucune direction claire
 - Physique et mental – Épuisement
 - Mauvaise prise de décision
 - Plus long

⁵⁵ OPP00004283.

⁵⁶ *Idem*, p. 3-4 du fichier PDF.



- Communication de l'information – Structure de commandement incomplète et inconnue / plan opérationnel non approuvé
- Logistiques
 - Hôtel, aire de rassemblement, instructions d'intégration / confort matériels / outils de communication / EPP
 - Partage de réseau
 - Information incomplète – structure de commandement inconnue
 - Organigramme non élaboré
 - Ressources policières – Non intégrées
- Vulnérabilité de la police – Continuité des activités

Le chef Sloly n'avait pas vu ce document avant l'entrevue. Il a dit qu'il n'avait jamais vu des policiers d'autres agences venir aider le service de police compétent sans préavis au chef ou à l'un de ses hauts dirigeants, puis procéder à une évaluation du rendement du service de police compétent sans sa participation. Il est favorable à la production de comptes rendus après action et il ne s'opposerait pas à ce qu'un tel examen mette à contribution des membres de services de police externes. Cela dit, il n'a pas eu l'impression que cet effort était productif et ce n'est pas une pratique qu'il recommanderait pour d'autres événements de cette nature. Le chef Sloly a reconnu que le SPO était fatigué et qu'il manquait cruellement de ressources, mais il a déclaré qu'il pensait que cette évaluation n'était pas utile, car elle avait été rédigée sans remise en contexte, sans renseignements suffisants et sans communication avec le SPO et avec une exposition limitée à ce que le SPO avait vécu au cours des deux semaines précédentes.

Nomination du surintendant intérimaire Bernier en poste de commandant d'incident

Après le renvoi du surintendant Patterson, le chef Sloly a consulté le chef adjoint Bell et la cheffe adjointe intérimaire Ferguson pour choisir le prochain commandant de l'intervention. La nomination du surintendant Paul Burnett et du surintendant intérimaire Robert Bernier a été envisagée. Le surintendant Burnett dirigeait les opérations du SPO pour le reste de la ville et le chef Sloly voulait qu'il continue à le faire, car il faisait un excellent travail. Le chef Sloly a convenu avec la cheffe adjointe intérimaire Ferguson et le chef adjoint Bell que le surintendant intérimaire Bernier était le meilleur choix et qu'il possédait la formation et l'expérience pertinentes. Le surintendant intérimaire Bernier a pris les fonctions de commandant d'incident le 10 février et les a assumées jusqu'à la fin du Convoi de la liberté.

Après sa nomination au poste de commandant de l'intervention, le surintendant intérimaire Bernier a dit au chef Sloly qu'il avait besoin d'autonomie pour prendre des décisions opérationnelles. Le chef Sloly était d'accord. Le surintendant intérimaire Bernier n'a pas dit au chef Sloly qu'il était préoccupé par son manque d'autonomie pour prendre des décisions opérationnelles. Le surintendant intérimaire Bernier n'a pas dit non plus au chef Sloly qu'il avait des préoccupations au sujet du plan du 9 février, notamment au sujet de son manque de détails. Le



surintendant intérimaire Bernier a déclaré qu'il allait devoir élaborer une série de plans secondaires pour mettre en œuvre le plan opérationnel dans son ensemble.

Le chef Sloly s'est souvenu que le surintendant intérimaire Bernier a recruté l'inspecteur Dave Springer de la PPO pour l'aider en tant que commandant adjoint de l'intervention. L'inspecteur Springer semblait expérimenté et entretenait une bonne relation avec le surintendant intérimaire Bernier.

Le chef Sloly s'attendait à ce que la cheffe d'incident majeur ou d'autres membres du SCI aient dûment informé le surintendant intérimaire Bernier du nouveau degré d'intégration prévu dans le plan opérationnel mis à jour. Le chef Sloly ne se souvenait pas s'il avait fourni cette information au surintendant intérimaire Bernier lorsqu'ils se sont rencontrés le 11 février. Au cours de l'entrevue, le chef Sloly a déclaré qu'il aurait été surpris d'apprendre que le surintendant intérimaire Bernier n'était pas au courant du degré élevé d'intégration avant le 12 février, car les 8 et 9 février, le SPO avait rencontré le PPO et la GRC et ils avaient trouvé un consensus sur l'intégration. Le surintendant intérimaire Bernier faisait partie de l'équipe du SCI et aurait probablement été au courant de ces réunions et de leurs résultats.

Réunion du 11 février à 17 h 06 et examen juridique des plans opérationnels

En raison de la situation exceptionnelle et sans précédent à laquelle le SPO était confronté, le chef Sloly souhaitait que l'avocate générale du SPO, M^{me} Huneault, examine tous les documents relatifs aux incidents majeurs, y compris les versions des plans opérationnels du SPO, les injonctions privées, la déclaration de situation d'urgence et les protocoles d'entente. Plus précisément, le chef Sloly s'est souvenu qu'au cours du breffage tenu le 11 février à 17 h 06, il a demandé aux services juridiques d'examiner le nouvel énoncé de mission que le surintendant intérimaire Bernier avait rédigé.

Le chef Sloly n'a jamais demandé à M^{me} Huneault d'approuver un plan opérationnel. Il n'a jamais non plus ordonné à quiconque, y compris M^{me} Huneault, de ne pas mettre en œuvre un plan opérationnel avant que M^{me} Huneault l'ait examiné. Il n'a jamais eu l'intention de retarder la mise en œuvre du plan opérationnel pendant que M^{me} Huneault l'examinait ou examinait tout autre document.

Au cours de la réunion, le chef Sloly a demandé à être informé de tout changement important au sein de l'équipe principale du SCI. Il n'a pas dit qu'il devait autoriser de tels changements, simplement qu'il tenait à en être informé et à en connaître la raison. Cela concorde avec ce qu'il a dit au chef adjoint Bell et à la cheffe adjointe intérimaire Ferguson le 5 février lorsqu'il a appris que le surintendant Dunlop avait pris la relève comme commandant de l'intervention.



Entretien téléphonique du 12 février à 11 h 45 avec le surintendant principal Pardy

Le chef Sloly ne se souvenait pas précisément de s'être entretenu avec le surintendant principal Pardy le 12 février à 11 h 45. Selon lui, il aurait dit au surintendant principal Pardy de poursuivre ses efforts en vue d'améliorer l'intégration et d'obtenir les ressources demandées. Si le surintendant principal Pardy lui avait demandé son avis sur le plan opérationnel, il aurait dit qu'il n'avait vu aucune autre version du plan opérationnel que celle du 9 février, mais que le surintendant principal Pardy et l'équipe du SCI devaient continuer de peaufiner le plan opérationnel et de le mettre en œuvre. Il n'a pas dit qu'il n'était pas certain de la façon dont l'intégration se ferait, mais il a plutôt indiqué qu'il n'avait pas été informé de changements survenus au cours des trois jours précédents et qu'il n'était donc pas au courant de la façon dont l'intégration convenue était mise en œuvre.

Le chef Sloly souhaitait uniquement être informé des changements majeurs par rapport au plan du 9 février et à l'entente conclue lors de la réunion du 9 février à 12 h 10. Il a cité trois exemples de changements majeurs : 1) des changements dans le personnel clé du SCI, comme le chef d'incident majeur ou le commandant de l'intervention, 2) un écart important par rapport à l'intégration convenue et 3) toute possibilité de destitution du SPO de son rôle principal.

Entretien téléphonique du 12 février à 14 h avec les commissaires Lucki et Carrique

Le 12 février à 14 h, le chef Sloly et le chef adjoint Bell se sont entretenus avec les commissaires Lucki et Carrique. Le chef Sloly a dit au commissaire Carrique qu'il comprenait le fonctionnement des négociations avec le SCI et les opérations de l'UOP, mais qu'il ne connaissait pas les détails de la formation, de la nomenclature et des techniques de l'ELP. Le chef Sloly connaissait bien les policiers chargés des tâches de liaison et de négociation ainsi que les principes du désamorçage de conflits et de la médiation selon le modèle du SCI, du temps où il faisait partie du SPT. Cependant, le rôle de l'ELP avait été officialisé au sein des services de police municipaux et avait évolué pendant qu'il travaillait dans le secteur privé.

Au cours de l'appel, la commissaire Lucki s'est dite préoccupée par le fait que sa demande publique de 1 800 policiers créait des problèmes de sécurité pour les policiers. Le chef Sloly se souvient d'avoir défendu la décision prise par la présidente de la Commission, M^{me} Deans, lors d'une assemblée publique. Bien que le chef Sloly admette qu'il n'aurait normalement pas nécessairement divulgué cette information, il s'agissait d'une demande extraordinaire liée à une série d'événements sans précédent.

Le chef Sloly a indiqué que son équipe ne l'avait pas encore informé de la dernière version du plan opérationnel. Néanmoins, il a dit aux commissaires Lucki et Carrique que le travail sur l'intégration, l'acquisition de ressources et la mise en œuvre du plan opérationnel du SPO se poursuivait. Il n'avait simplement pas vu la dernière version du plan opérationnel depuis la réunion du 9 février à 12 h 10. Les principaux aspects



du plan opérationnel dont il souhaitait être mis au courant étaient les suivants : sa composante d'intégration, toute modification substantielle de celle-ci et la stratégie de l'ELP. Ce dernier point était important pour lui, car le commissaire Carrique lui avait dit au cours de l'appel que la PPO avait mis en œuvre à Windsor une stratégie misant sur l'ELP qui avait semblé fructueuse.

Il a déclaré explicitement qu'il ne cherchait pas à retarder la mise en œuvre du plan opérationnel de quelque façon que ce soit et qu'il n'avait pas ordonné que la mise en œuvre soit interrompue pour quelque raison que ce soit.

12 février, à 15 h 10. Réunion avec la Cellule de planification intégrée

Le chef de police Sloly ne se rappelait précisément la réunion du 12 février à 15 h 10 que d'autres ont décrite. Il ne se rappelait pas non plus avoir parlé durement à son équipe de commandement au début de la téléconférence, ou que le surintendant en chef Pardy lui avait demandé s'il voulait que les policiers n'appartenant pas au SPO se retirent pour qu'il puisse discuter des questions avec son équipe. Il a déclaré que la journée du 12 février avait été occupée, longue et complexe et qu'il avait bien des questions à examiner avec son équipe de commandement et de la haute direction. Il soupçonne qu'il a peut-être commencé cette réunion avec ses collègues du SPO et que des membres de la PPO et de la GRC s'y sont peut-être joints alors qu'une question épineuse était débattue.

Le chef Sloly ne se rappelait pas que le sergent Darwin Tetreault de la GRC avait présenté un diaporama sur le concept des opérations pendant la téléconférence. Quoi qu'il en soit, le concept présenté reprenait et précisait le plan du 9 février. Les éléments concernant une approche mesurée, les communications stratégiques pour renforcer la confiance au sein du SPO, l'emploi de l'ÉLP pour négocier et communiquer avec les autres parties et le démantèlement des barrages avec un plan de l'UMO, une fois qu'il ne serait plus possible d'obtenir une conformité volontaire, allaient tous dans le sens du plan du 9 février. Le chef Sloly ne serait pas surpris d'apprendre que la présentation du sergent Tetreault comprenait ces thèmes et qu'une discussion ait porté sur le rôle des messages stratégiques et sur la constitution d'un commandement unifié pour formuler des objectifs quotidiens, car ces éléments seraient importants dans le cadre d'une opération renforcée et coordonnée. Il ne se rappelait pas avoir discuté d'un échéancier précis pour les opérations pendant cette téléconférence.

Efforts pour limiter l'accès au centre-ville d'Ottawa pendant le week-end des 12 et 13 février

Le chef Sloly a compris qu'au 11 février, la Ville souhaitait durcir le centre-ville. Pour lui, le mot « durcir » signifiait interdire l'accès aux rues, aux ponts interprovinciaux et aux autoroutes de la série 400.



Pendant le week-end des 12 et 13 février, le chef Sloly a ordonné directement de fermer tous les ponts interprovinciaux. Il a annulé son ordre après que le surintendant intérimaire Bernier l'a informé qu'il avait élaboré un plan de concert avec la SQ pour gérer un afflux de participants au convoi sans fermer complètement les ponts.

La contre-manifestation du 13 février

Le chef Sloly savait que des résidents d'Ottawa bloquaient l'accès à Ottawa à un convoi qui s'approchait de la ville, le 13 février, à l'intersection de la rue Bank et de la promenade Riverside. Le SPO n'avait pas assez de ressources pour bloquer tous les itinéraires possibles de tout élément éventuel du convoi. Cette contre-manifestation particulière a obligé le SPO à retirer des ressources du centre-ville pour les envoyer la gérer, et elle aurait donc vraisemblablement impacté d'autres opérations planifiées.

13 février : le Plan 3.0 du SPO – Chaîne de courriels

Le 13 février à 15 h 39, le chef Sloly a envoyé le courriel suivant à la cheffe adjointe intérimaire Ferguson, avec copie conforme au surintendant intérimaire Bernier et à M^{me} Huneault⁵⁷ :

Trish Veuillez m'envoyer la toute dernière version du Plan des opérations que j'ai approuvé le mercredi 9 février 2022. En outre, faites-moi savoir, s'il vous plaît, si le plan porte toutes les signatures officielles, etc. et s'il a été approuvé par tous les intéressés, car il semble que la GRC ait des préoccupations à cet égard. Merci. ps

Le chef Sloly a déclaré qu'il avait sans doute envoyé ce courriel parce que, le 12 ou le 13 février, la commissaire Lucki lui avait dit, au cours d'un appel, que certains craignaient que la mise en œuvre du plan opérationnel ait été retardée et qu'il y était pour quelque chose. Le chef Sloly lui a dit qu'il n'était au courant d'aucun retard dans la mise à exécution du plan opérationnel. Il a renchéri en disant que son approbation n'était aucunement nécessaire à la mise en œuvre du plan opérationnel. À la connaissance du chef Sloly, le plan du 9 février était en cours de mise en œuvre, conformément à l'entente conclue avec les partenaires du SPO. Le chef Sloly voulait savoir où en était le plan et s'il avait été approuvé. Il a envoyé son courriel avec copie conforme à M^{me} Huneault, conformément aux normes établies, parce que c'était là une des responsabilités de cette dernière, à savoir examiner tous les documents liés à des événements majeurs, ce qui comprenait les versions des plans opérationnels.

À 17 h 58, la cheffe adjointe intérimaire Ferguson a répondu au courriel du chef Sloly⁵⁸ :

⁵⁷ OPP00001547, p. 3, du fichier PDF.



Bonsoir chef Sloly,

J'ai consulté Rob Bernier; il a finalement pu examiner le plan envoyé par l'équipe de la planification intégrée et il l'a retourné avec ses observations.
Il préférerait que la version finale soit établie et signée et il la diffusera ensuite, car c'est lui qui donne l'approbation finale.

Version 3.0,
Manifestation des camionneurs, à Ottawa, (9 fév. 2022) (Étape 2.1 v3.0) Texte final.docx

Trish

Le chef Sloly n'a pas compris pourquoi la cheffe adjointe intérimaire Ferguson avait annexé le plan du 9 février, plutôt que la version plus récente du plan opérationnel (version 3.0) sur laquelle le surintendant intérimaire Bernier et l'équipe intégrée travaillaient. Le chef Sloly a été informé que le surintendant intérimaire Bernier voulait apporter certains changements à la toute dernière version du plan opérationnel avant de le signer. Rien n'obligeait le chef Sloly à signer le plan à quelque moment que ce soit.

À 20 h 07, le chef Sloly a répondu au courriel de la cheffe adjointe intérimaire Ferguson⁵⁹ :

Trish,

Je vous remercie d'avoir clarifié les choses.

Je n'étais pas au courant de ce retard, car j'avais approuvé le plan mercredi dernier.

Je comprends que le surintendant intérimaire Bernier doive apporter des modifications au plan dont il a hérité, et j'appuie sa décision.

Cela dit, veuillez vous assurer que le plan est signé par toutes les autorités concernées dès que possible, car c'est là une priorité exprimée par nos partenaires de l'équipe intégrée.

Par conséquent, veuillez faire savoir par courriel à la PPO et à la GRC le motif du retard de l'approbation du plan actuel, et préciser la date où elles recevront le plan approuvé (mettez-nous, Christiane et moi, en copie de vos courriels).

Merci.

ps

Le chef Sloly n'était au courant d'aucun retard dans la mise en œuvre du plan. Il croyait comprendre que le SPO, la PPO et la GRC avaient tous souscrit au plan du 9 février. Après cette réunion, le plan a été mis à exécution avec l'intégration accrue convenue. L'équipe intégrée était en train d'assembler les ressources nécessaires qui allaient permettre au SPO de passer d'une approche principalement réactive à une démarche plus proactive et efficace.

À 21 h 33, la cheffe adjointe intérimaire Ferguson a répondu au courriel du chef Sloly⁶⁰ :

⁵⁸ *Idem.*

⁵⁹ *Idem*, p 2 du fichier PDF.

⁶⁰ *Idem.*



Bonsoir chef Sloly,

Le plan qui vient de vous être envoyé est celui sur lequel le surintendant principal Pardy et le surintendant Lue ont travaillé pour inclure les éléments supplémentaires et nécessaires et pour répondre aux besoins de tout le monde.

Carson et Phil étaient au courant du motif du retard, car ils se sont constamment tenus en rapport avec Rob hier et aujourd'hui. Le plan porte maintenant la signature des autorités compétentes, et ce sera celui auquel on fera référence dans l'avenir.

Je vous remercie tous et toutes de la patience et des efforts dont vous avez fait preuve pour élaborer un plan aussi solide – la tâche est herculéenne – et nous sommes maintenant parvenus à un stade où nous nous sentons tous à l'aise.

Connaissant ces deux professionnels, je pense qu'ils auront partagé le document avec leurs chaînes de commandement respectives et que toute confusion ou lacune aura maintenant été éliminée.

Bien à vous,

Trish

Le chef Sloly ne savait pas pourquoi la cheffe adjointe intérimaire Ferguson avait déclaré ce qui suit : [TRADUCTION] « [...] l'élaboration d'un plan aussi solide [...] la tâche est herculéenne⁶¹. » Il a convenu que de tels efforts avaient été intenses et exigeants. Le chef Sloly voulait savoir (et c'était ce que la cheffe adjointe intérimaire Ferguson lui avait dit) si la version mise à jour du plan opérationnel (le **plan du 13 février**) avait été signée pour qu'il puisse en informer les commissaires Carrique et Lucki. Le chef Sloly a convenu que le document OPP00001851 était une version du plan du 13 février, mais il a précisé que la version qu'il avait révisée portait trois signatures, soit celles du surintendant intérimaire Bernier du SPO, du surintendant principal de la PPO et du surintendant Lue de la GRC.

À 10 h 16, le chef Sloly a transmis aux commissaires Lucki et Carrique la série de courriels qu'il avait échangés avec la cheffe adjointe intérimaire Ferguson⁶². Cela visait à dissiper toute préoccupation qu'ils pouvaient encore avoir au sujet du statut du plan – il n'en avait pas retardé la mise en application, le plan avait été signé par les représentants désignés respectifs des trois organisations, et il était en cours de mise en œuvre.

Bonsoir Brenda et Tom,

Veuillez prendre note que notre Plan opérationnel a été mis à jour en fonction du modèle intégré et qu'il tient compte des commentaires de vos représentants respectifs. Le plan a maintenant été approuvé intégralement.

Voyez ci-dessous pour la confirmation et pour plus de détails sur le contexte.

Bien à vous,

ps

L'intention du chef Sloly était de faire savoir que le plan opérationnel avait été signé et pleinement approuvé et que le SPO travaillait à la mise en œuvre et à la mise à jour du plan depuis le 9 février.

⁶¹ *Idem*.

⁶² *Idem*, p. 1 du fichier PDF.



Comparaison entre les plans des 9 et 13 février

Le plan du 13 février comportait les éléments du plan du 9 février, mais il y ajoutait des détails et diverses améliorations en fonction de ce qui s'était passé dans l'intervalle de quatre jours. Le plan du 13 février était un document mieux structuré qui avait bénéficié du travail du nouveau commandant des interventions et de l'équipe renforcée du système de commandement lors d'incident (SCI) au cours de ces quatre jours. Cela dit, cette version mise à jour ne contenait rien de sensiblement différent quant au concept des opérations, aux nouvelles priorités ou aux zones de convergence. Le surintendant en chef Parady, le surintendant Lue et le surintendant intérimaire Bernier ont signé le plan du 13 février. Le chef Sloly ne l'a pas signé, parce que sa signature ou son approbation n'était pas nécessaire.

Le chef Sloly se rappelait que le plan du 9 février reposait sur des plans secondaires pour les opérations de dégagement zone par zone. Il savait que le plan du 13 février contenait aussi des plans secondaires sur le dégagement de zones particulières.

Le plan du 9 février reposait sur les sept points suivants⁶³ :

- 1) négociations;
- 2) intensification, mise à exécution et encerclement;
- 3) renseignement et enquêtes;
- 4) réduction de la superficie de la zone rouge;
- 5) cycles de 24 et de 72 heures;
- 6) fiabilité des ressources;
- 7) définition des facteurs de réussite.

Le chef Sloly savait, lors de son entrevue, que les sept points établis dans le plan du 9 février avaient été intégrés dans celui du 13 février. Par exemple, ce dernier prenait en compte le point du plan du 9 février relatif à la réduction de la superficie de la zone rouge en analysant les mesures et les négociations progressives de l'ELP visant à réduire la zone jusqu'à ce l'épuisement des négociations.

Le plan du 9 février envisageait que les paliers de gouvernement fédéral, provincial et municipal prennent part aux négociations⁶⁴. Le chef Sloly estimait que cette participation était appropriée parce que le Convoi de la liberté constituait désormais une menace pour la sécurité nationale et que les trois paliers de gouvernement demandaient au SPO ce qu'ils pouvaient faire pour appuyer les négociations. L'intervention des autorités fédérales, provinciales et municipales n'enlevait rien au rôle de l'ELP. Le chef Sloly a déclaré que les « négociations » constituaient le premier point de la stratégie en sept points pour tenir compte du fait que la cheffe adjointe intérimaire Ferguson et d'autres souhaitaient que l'ELP reste un élément clé

⁶³ OPP00001889, p. 8-9 du fichier PDF.

⁶⁴ *Idem*, p. 8 du fichier PDF.



du plan. Cependant, le chef Sloly comprenait que le rôle de l'ELP, en vertu du plan du 9 février, était le même que celui décrit dans le Plan opérationnel préalable à l'arrivée du convoi. Plus précisément, les négociations et l'ELP devaient renforcer chacun des autres points du plan du 9 février. Le chef Sloly n'était au courant d'aucune divergence d'opinions au sein de l'équipe de commandement ou de l'équipe du SCI au sujet du rôle de l'ELP, mais il est possible qu'il n'ait pas été question de divergences de vues éventuelles entre le surintendant Patterson et la cheffe adjointe intérimaire Ferguson. Le chef Sloly voyait dans l'ELP un élément important du SCI, au même titre que d'autres éléments. Les négociations étaient importantes, car elles permettaient au SPO d'employer une approche mesurée qui réduirait les risques de blessures, de mort et d'émeutes.

Le chef Sloly savait que l'accent était mis sur la « réduction de la superficie de la zone rouge » dans le plan du 9 février afin de réduire cette zone. La surveillance policière qui y était assurée mettait à rude épreuve les ressources humaines du SPO et, tant que la zone n'aurait pas été dégagée, l'occupation d'Ottawa persisterait. Le chef Sloly ne se rappelle pas s'être opposé aux efforts déployés par l'ELP pour concentrer la zone rouge et il a précisé que des discussions comme celles-ci tenues à l'ELP n'auraient pas fait intervenir son bureau. Il n'a ordonné à personne d'appliquer une politique qui aurait eu pour but de « ne pas céder un pouce de terrain ».

Le chef Sloly a compris que le point intitulé « intensifier, mettre à exécution et encercler » mettait l'accent sur l'application de la loi, notamment en interdisant la livraison de carburant et en infligeant des amendes aux manifestants, et qu'il visait surtout à mieux protéger les résidents, les fournisseurs de services et les entreprises en dehors de la zone rouge. Il n'avait aucune objection à ce que la cheffe adjointe intérimaire décide ultérieurement de réduire les efforts d'application de la loi et d'accorder la priorité à d'autres tâches.

Le plan du 9 février précisait ceci : [TRADUCTION] « Le service des relations avec les médias et le service des communications intégrées sont accessibles pendant toute la crise⁶⁵ ». Le chef Sloly a déclaré que sa déclaration s'appuyait peut-être sur des plans de communication secondaires plus détaillés.

Le plan du 13 février contient le diagramme suivant à l'alinéa intitulé « Cycle d'élaboration des messages stratégiques » (Strategic Messaging Development Cycle)⁶⁶ :

⁶⁵ *Idem*, p. 25 du fichier PDF.

⁶⁶ OPP00001851, p. 17 du fichier PDF.



Strategic command sets goals
PLT recommends key messages
Corp. Comm develops strategic messaging package

SMP distributed
PLT adjusts messaging throughout Op Period

Le Commandement stratégique fixe les objectifs
L'ELP recommande les messages clés
La Section des communications intégrées rédige une série de messages stratégiques (GMS)
La GMS est distribuée
L'ELP adapte les messages tout au long de la période op.

Le chef Sloly ne se rappelait pas pendant l'entrevue (et sans avoir les plans devant lui) si le plan du 9 février contenait autant de détails, mais il se pouvait, selon lui, que le SPO ait employé un processus semblable avant l'adoption du plan du 13 février. Il continue de penser que l'ELP a toujours été essentielle aux opérations du SPO, y compris en matière de communications.

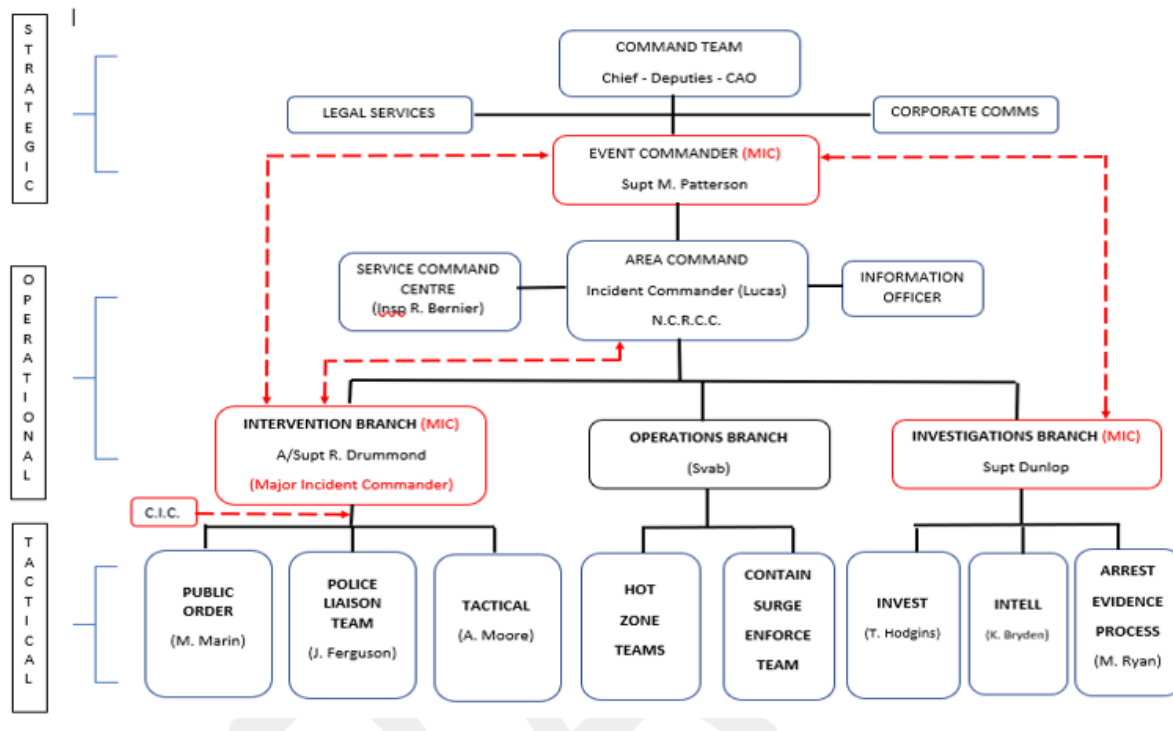
Le plan du 9 février contenait l'organigramme suivant qui situait le service des communications intégrées entre l'équipe de commandement et le commandant des interventions critiques⁶⁷ :

⁶⁷ OPP00001889, p. 24 du fichier PDF.



Organizational Chart

CONVOY DEMO 2022 – OPS INCIDENT COMMAND & CONTROL STRUCTURE (Incl MIC Model)



Organizational Chart
Strategic
Operational
Tactical

CONVOY DEMO...

COMMAND TEAM
Chief – Deputies – CAO
Legal Services
Corporate Comms

Event Commander (MIC)
Supt M. Patterson

Service Command Centre
Insp. R. Bernier

Area Command
Incident Commander (Lucas)
N.C.R.C.C.

Information Officer

Intervention Branch (MIC)
A/Supt R. Drummond
(Major Incident Commander)

Operations Branch
(Svab)

Organigramme
Stratégique
Opérationnel
Tactique

Manifestation du Convoi de 2022 – Structure de commandement et du contrôle des interventions du SPO (y compris le modèle du CIM)

Équipe de commandement
Chef – Adjoints – DG
Contentieux
Communications intégrées

Commandant des interventions (CIM)
Surint M. Patterson

Centre de commandement du Service
Insp R. Bernier

Commandement du secteur
Commandant des interventions (Lucas)
C.C.R.C.N.

Agent d'information

Direction des interventions (CIC)
Surint int R. Drummond
(Commandant d'incident majeur)

Direction des opérations
(Svab)



Investigations Branch (MIC) Supt Dunlop	Direction des enquêtes (CIC) Surint Dunlop
Public Order (M. Marin)	Maintien de l'ordre (M. Marin)
Police Liaison Team (J. Ferguson)	Équipe de liaison avec la police (J. Ferguson)
Tactical (A. Moore)	Équipe tactique (A. Moore)
Hot Zone Teams	Équipes des zones d'exclusion
Contain Surge Enforce Team	Équipe – Contenir, refouler, appliquer la loi
INVEST (T. Hodgins)	INVEST. (T. Hodgins)
INTEL (K. Bryden)	RENSEIGNEMENT (K. Bryden)
Arrest Evidence Process (M. Ryan)	Processus d'établissement de la preuve (Arrestations) (M. Ryan)

Le chef Sloly a mentionné que le service des communications intégrées constituait une unité administrative du SPO qui remplissait tous les jours une fonction de direction et qui ne faisait pas partie du SCI. Il s'attendait à ce que ce dernier ait un module désigné chargé de fournir des communications le concernant – ce module aurait été appuyé par le service des communications intégrées du SPO.

Les plans des 9 et 13 février contenaient les énoncés de mission suivants⁶⁸ :

Plan du 9 février

2.0 MISSION

2.1 Énoncé de mission

Mettre fin aux éléments illicites de la manifestation des camionneurs à Ottawa, rétablir la sécurité et rouvrir les quartiers et les entreprises.

⁶⁸ OPP00001889, version PDF, p. 6; OPP00001851, version PDF, p. 8.



Plan du 13 février

2.0 Mission

Au moyen d'une intervention intégrée, la Police d'Ottawa et les policiers partenaires assureront le maintien de l'ordre, feront respecter la loi et protégeront la sécurité publique pendant toute la manifestation des camionneurs à Ottawa, tout en faisant preuve du plus grand respect pour la *Charte des droits et libertés* et en accordant la priorité à la sécurité et au bien-être du personnel des services communautaires et d'urgence.

2.1 Objectifs

1. Faciliter un règlement de la situation en la désamorçant par une intervention mesurée en plusieurs étapes, tout en veillant à la sécurité des participants, des citoyens et des membres des organismes intervenants;
2. Faire en sorte que la ville d'Ottawa revienne à la normale.

L'énoncé de mission figurant dans le plan du 9 février ne parlait pas d'intégration, mais il évoquait l'emploi d'un commandement unifié, et ce point avait été accepté à la réunion du 9 février tenue à 12 h 10. L'énoncé de mission devrait être clair et succinct et ne pas répéter d'autres éléments abordés dans le document.

Le chef Sloly a convenu que l'énoncé de mission décrit dans le plan du 13 février était plus long que celui figurant dans le plan du 9 février. Ce dernier a peut-être comporté un énoncé de mission plus long en raison de l'intégration et des progrès importants survenus entre les 9 et 13 février.

Le chef Sloly estimait que l'objectif du plan du 13 février – « Faciliter un règlement de la situation en la désamorçant par une intervention mesurée en plusieurs étapes » – allait dans le sens du plan du 9 février. Le premier point abordé dans ce dernier était celui des négociations et rien n'y excluait n'y minimisait le recours au désamorçage de la situation et à une intervention progressive.

La section intitulée « Concept des opérations » dans le plan du 13 février comprenait l'énoncé suivant⁶⁹ :

En fin de compte, l'idéal serait de négocier le retrait complet de tous les manifestants présents dans la ville d'Ottawa. Cependant, si un groupe récalcitrant reste sur les lieux malgré tous les efforts de négociation et la communication de renseignements précis sur les conséquences juridiques éventuelles d'une occupation illégale continue, le présent plan préconise l'expulsion des occupants en recourant aux forces de l'ordre, à des arrestations et à des mesures de maintien de l'ordre.

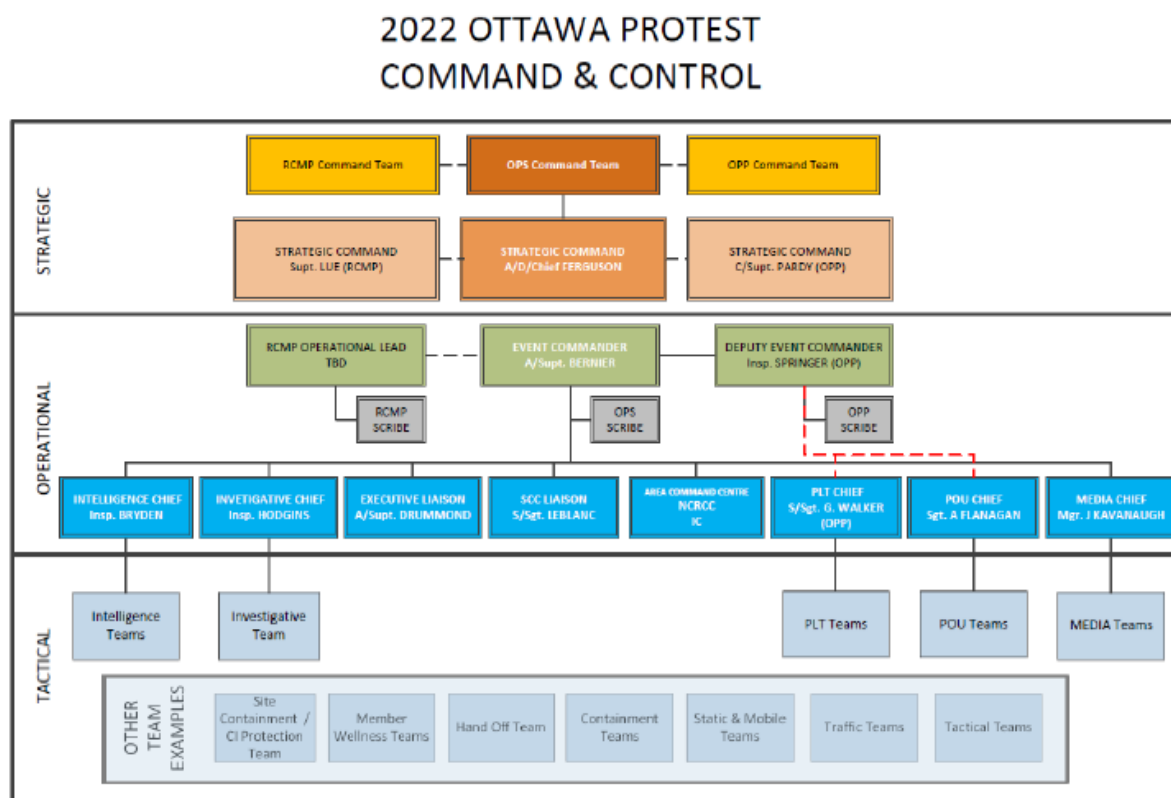
Le chef Sloly a accepté que le plan du 9 février, contrairement à celui du 13 février, ne mentionnait pas que les forces de l'ordre devaient intervenir si un groupe récalcitrant refusait de partir malgré toutes les négociations. Il est logique que l'idéal aurait été de négocier le départ de tous les manifestants. Le plan du 13 février n'a pas fait de l'ELP le seul acteur opérationnel et il n'a pas interdit l'intervention des

⁶⁹ OPP00001851, p. 10 du fichier PDF.



forces de l'ordre, mais il a en fait établi que, dans la mesure du possible, l'ELP devait être autorisée à réduire les risques au maximum.

Le plan du 13 février contenait l'organigramme suivant⁷⁰ :



2022 OTTAWA PROTEST COMMAND AND CONTROL	COMMANDEMENT ET CONTRÔLE – MANIFESTATION D'OTTAWA 2022
STRATEGIC	NIVEAU STRATÉGIQUE
RCMP Command Team	Équipe de commandement de la GRC
OPS Command Team	Équipe de commandement du SPO
OPP Command Team	Équipe de commandement de la PPO
Strategic Command Supt Lue (RCMP)	Commandement stratégique Surint Lue (GRC)
Strategic Command A/D/Chief Ferguson	Commandement stratégique Cheffe adjointe intérimaire Ferguson
Strategic Command C/Supt PARDY (OPP)	Commandement stratégique Surint princ PARDY (PPO)
OPERATIONAL	NIVEAU OPÉRATIONNEL
RCMP OPERATIONAL LEAD TBD	CHEF DES OPÉRATIONS À VENIR
Event Commander A/Supt Bernier	Commandant des interventions Surint int Bernier
Deputy Event Commander Insp. Springer (OPP)	Commandant adjoint des interventions Insp Springer (PPO)
RCMP Scribe	Préposé au registre des communications de la GRC

⁷⁰ *Idem*, p. 22 du fichier PDF.



OPS Scribe OPP Scribe	Préposé au registre des communications du SPO Préposé au registre des communications de la PPO
Intelligence Chief Insp Bryden	Chef du renseignement Insp Bryden
Investigative Chief Insp Hodgins	Chef des enquêtes Insp Hodgins
Executive Liaison A/Supt Drummond	Liaison avec les autorités supérieures Surint int Drummond
SCC Liaison S/Sgt Leblanc	Liaison avec le SCC Sergent-chef Leblanc
Area Commander Centre NRCCC IC	Centre du commandant de secteur CCRCN IC
PLT Chief S/Sgt J. Walker OPP	Chef de l'ELP Sergent-chef J. Walker PPO
POU Chief Sgt A. Flanagan	Chef du UMO Sgt A. Flanagan
Media Chief Mgr J. Kavanaugh	Chef – Médias Gestionnaire J. Kavanaugh
TACTICAL	NIVEAU TACTIQUE
Intelligence Teams	Équipes du renseignement
Investigation Team	Équipe des enquêtes
PLT Teams	Équipes de liaison avec la police
POU Teams	Équipes de l'UMO
Media Teams	Équipes des médias
OTHER TEAM EXAMPLES	EXEMPLES D'AUTRES ÉQUIPES
Site Containment CI Protection Team Member Wellness Teams Hand-off Teams Containment Teams Static and Mobile Teams Traffic Teams Tactical Teams	Refoulement sur place Équipe de protection des informateurs Équipes du bien-être des policiers Équipes de transition Équipes d'encerclement Équipes statiques et mobiles Équipes de la circulation Équipes tactiques

Le chef Sloly pensait que cet organigramme était excellent, mais il ne présentait, selon lui, aucune variation majeure par rapport au plan du 9 février. En fait, il a déclaré que l'organigramme illustre bien la complexité et les subtilités du commandement intégré. Il a fait observer qu'il existe des lignes pointillées entre l'équipe de commandement du SPO et les équipes de commandement de la PPO et de la GRC, ainsi qu'entre le niveau de commandement stratégique du SPO et les niveaux de commandement stratégiques de la PPO et de la GRC. Le chef Sloly a précisé que ces lignes pointillées signifient que la PPO et la GRC ne peuvent rien ordonner au SPO, conformément à la *Loi sur les services policiers* de l'Ontario. Le plan du 13 février établissait donc clairement que le SPO était le service de police compétent, et le chef Sloly a déclaré qu'il ne craignait aucunement que le plan nuise au rôle de service de police compétent.



Le chef Sloly savait que l'organigramme permettait la coordination et l'harmonisation. Au niveau opérationnel, l'harmonisation aurait lieu entre le surintendant intérimaire Bernier et l'inspecteur Springer, chef adjoint des interventions, d'une part, et le chef des opérations de la GRC, d'autre part. S'ils ne pouvaient pas régler un différend donné, le palier de commandement stratégique tenterait alors de le faire. Si ce palier n'arrivait pas à le régler, la situation serait confiée à l'équipe de commandement du SPO du chef Sloly. Si cette dernière équipe ne parvenait pas non plus à le régler avec les équipes de commandement de la PPO et de la GRC, le chef Sloly serait chargé de prendre des décisions. Pendant la durée du mandat du chef Sloly, aucun différend n'a dû être réglé à son niveau.

Le chef Sloly a reconnu que, dans le plan du 9 février, la création d'un comité directeur composé de représentants du SPO, de la PPO et de la GRC, au niveau stratégique ou opérationnel, n'a pas été envisagée, contrairement à ce qui a été le cas dans le plan du 13 février. Ce dernier a établi un processus décisionnel limpide et un régime clair d'intégration, de supervision et d'harmonisation à un niveau que le chef Sloly n'avait jamais vu auparavant. Ce degré d'intégration était considérablement plus élevé que celui obtenu au CCRCN, et il ne serait probablement nécessaire que dans des situations extrêmement rares ou que lors de transformations profondes et d'événements sans précédent. Quand le chef Sloly a examiné le plan du 13 février, il a souscrit à ce changement.

Le chef Sloly ne se rappelait pas vraiment que le surintendant Drummond avait servi d'agent de liaison au niveau de la haute direction, entre lui et le surintendant intérimaire Bernier, et il n'était au courant d'aucune préoccupation qui aurait pu nécessiter la création d'un tel poste de liaison. Il n'était pas surpris de constater que l'organigramme inclus dans le plan du 13 février comprenne une fonction de [TRADUCTION] « liaison au niveau de la haute direction »⁷¹. Le chef Sloly a précisé que le Service de police de la Ville de Montréal avait établi un tel poste vers 2007 ou 2008 et qu'il avait ensuite fait de même au sein du Service de police de Toronto (SPT). Il savait qu'un agent de liaison au niveau de la haute direction est un officier supérieur chargé d'informer l'équipe de commandement et des cadres supérieurs au sujet des opérations du SCI et qu'il s'agit d'habitude d'un communicateur crédible et habile.

Les 14 et 15 février : Stade où en était l'approbation du plan opérationnel

Au cours de l'épisode du Convoi de la liberté, le chef Sloly n'a jamais dit ou fait quoi que ce soit pour indiquer que son approbation du plan opérationnel du SPO était nécessaire. Comme toutes les autres versions du plan, celle du 13 février ne contenait aucune ligne destinée à porter sa signature, et il n'était aucunement tenu d'approuver ou de signer ce plan. Il n'a jamais indiqué à quiconque que son approbation du plan du 13 février s'imposait. Toute obligation d'obtenir une autre approbation du plan opérationnel serait allée à l'encontre de la raison d'être même

⁷¹ *Idem*, p. 22.



du SCI. De même, le chef Sloly n'a jamais demandé à M^{me} Hunault d'approuver le plan du 13 février. Il comprenait bien les limites du SCI, grâce à sa formation et à son expérience; il respectait l'autonomie du commandant des interventions et il ne pense pas avoir outrepassé ces limites, étant donné surtout la nature sans précédent des événements.

Le chef Sloly ne se rappelait pas précisément avoir parlé avec la commissaire Lucki le 14 février, mais il se rappelait qu'elle lui avait demandé pourquoi il n'avait pas signé le plan du 13 février. La question l'a surpris et interloqué parce que ce plan ne comportait aucune ligne réservée à sa signature. Il a également dit à la commissaire Lucki que son approbation n'était pas requise et il avait déjà approuvé le plan du 9 février, y compris les dispositions sur l'intégration plus approfondie. Il a en outre fait savoir que le SCI du SPO avait collaboré avec la PPO et la GRC dans un contexte intégré pour mettre ce plan en œuvre. Il ne se souvenait pas si la commissaire Lucki lui avait demandé s'il avait fait savoir aux policiers du SPO que son approbation du plan du 13 février n'était pas nécessaire. Il aurait répondu qu'il n'était pas tenu de l'approuver parce que son approbation n'avait été nécessaire pour aucune des versions antérieures, car il avait déjà donné son appui à l'intégration plus poussée envisagée le 9 février. Il ne se rappelait pas si la commissaire Lucki lui avait demandé pourquoi le plan du 13 février n'avait pas encore été mis en œuvre. Il aurait été surpris par cette question parce qu'une suite était en train d'être donnée à ce plan et que des plans secondaires destinés à en favoriser la mise en œuvre étaient en cours d'élaboration.

Pendant l'entrevue, quelqu'un a lu au chef Sloly un extrait d'un document dans lequel le surintendant principal Pardy disait au commissaire Carrique, le 15 février, que [TRADUCTION] « la question dont tout le monde évite de parler, c'est que tout ce que nous avons fait jusqu'ici a été bloqué par le chef du SPO⁷² ». Le chef Sloly s'est dit surpris de la déclaration du surintendant principal Pardy. Aucune des déclarations faites par le chef Sloly à ce dernier n'aurait dû lui donner cette impression. Le chef Sloly a eu des interactions directes limitées avec le surintendant principal Pardy, et ce dernier en était probablement arrivé à cette impression par suite de conversations avec d'autres personnes qui éprouvaient sans doute du mécontentement à l'égard du chef Sloly. Le commissaire Carrique a informé le chef Sloly en temps opportun et avec professionnalisme de toute préoccupation de membres de la PPO relevant de lui. Le commissaire Carrique n'a jamais mis le chef Sloly au courant du commentaire du surintendant principal Pardy, et il n'a jamais exprimé une opinion selon laquelle le chef Sloly aurait d'une quelconque façon bloqué ou sapé ce que la nouvelle équipe intégrée essayait d'accomplir.

Négociations entre la Ville et les manifestants entre les 9 et 14 février

Le chef Sloly ne se rappelait ni que le chef adjoint Bell avait appelé M. Kanellakos le 10 février ni avoir été informé de cet appel à ce moment-là. Même si le chef Sloly

⁷² OPP00001785, p. 28 du fichier PDF.



avait été informé de l'appel que le chef adjoint Bell avait fait pour favoriser la progression du travail de l'ELP, le chef adjoint Bell n'a jamais rien dit qui donne à croire que cet appel au directeur municipal Kanellakos visait à demander au maire d'entamer des négociations avec les chefs du Convoi et Dean French.

Le 12 février, M. Kanellakos a informé le chef Sloly que la Ville était en train de négocier avec les chefs du Convoi de la liberté. M. Kanellakos n'a pas dit que cela découlait d'une demande provenant du chef adjoint Bell ou d'un autre membre du SPO. Il a déclaré que ces négociations avaient été engagées par Dean French, ancien conseiller politique du premier ministre Doug Ford, à titre d'interlocuteur tiers autodésigné. M. Kanellakos a demandé si le chef Sloly avait des préoccupations majeures au sujet de ces négociations. Ce dernier croyait qu'il était raisonnable que la Ville dialogue avec les manifestants et il a ajouté que les gouvernements fédéral et provinciaux faisaient de même avec les manifestants à d'autres endroits à ce moment-là : le chef Sloly avait appris que le solliciteur général s'entretenait avec les manifestants au pont Ambassador et qu'un ministre fédéral avait parlé à Mississauga avec des camionneurs se rendant à Queen's Park pour se joindre au Convoi. Selon lui, la Ville voulait que les camions quittent les quartiers résidentiels pour se diriger vers des endroits situés en dehors du cœur du centre-ville, y compris certaines terres agricoles. Il s'agissait de réduire l'impact sur les résidents et les commerces du centre-ville et d'aider à mettre fin à la crise. M. Kanellakos n'a pas fourni de renseignements selon lesquels les camions partiraient vers des secteurs de la zone rouge. Il a demandé un maximum de confidentialité à propos de ces négociations, étant donné qu'elles n'en étaient encore qu'à leur tout début.

Le chef Sloly a dit à M. Kanellakos que la Ville ne dirigerait pas le SPO et que ce dernier ne mettrait en œuvre aucune entente qui irait à l'encontre de ses opérations et de ses plans. Il a aussi déclaré à M. Kanellakos que, si les négociations allaient dans le sens des plans opérationnels du SPO, ce dernier fournirait le soutien logistique nécessaire à la mise en œuvre de l'entente. Il n'a pas demandé de détails sur les négociations et il a, en fait, dit à M. Kanellakos qu'il attendrait d'en savoir plus à leur sujet. Il savait que c'était la Ville, et non le SPO, qui négociait avec les manifestants. Si les négociations aboutissaient à une entente, le SPO serait invité à assister à une réunion au cours de laquelle son représentant serait mis au courant de ce qui avait été négocié, pourrait exprimer les préoccupations du SPO et pourrait aider à la mise en œuvre de l'entente sur le plan logistique.

M. Kanellakos a demandé au chef Sloly si le SPO fournirait un officier supérieur pour coordonner les efforts destinés à mettre l'entente en œuvre. Le chef Sloly a donné son appui et demandé au surintendant Drummond de fournir l'aide voulue. Ce dernier a été choisi en raison de son grade et parce que son rôle au sein du SCI lui permettait d'évaluer et de gérer judicieusement les préoccupations du SPO et du SCI. Le rôle du surintendant Drummond a consisté à faire en sorte que l'entente aille dans le sens du plan global du SPO, à définir la façon dont le SPO appuierait la mise en œuvre de l'entente et à communiquer la teneur de l'entente au SPO et au SCI. Le chef Sloly ne se rappelait pas s'il avait expliqué ce rôle en détail au



surintendant Drummond. Il s'attendait à ce que l'ELP soit informée par l'intermédiaire du surintendant Drummond en passant par le SCI.

Le chef Sloly a appuyé les négociations en principe et il y voyait un avantage net éventuel. La participation politique aux négociations, en dehors des efforts de l'ELP, a encore compliqué les choses, mais cela était compréhensible dans des circonstances sans précédent. Le chef Sloly ne craignait pas que les négociations constituent une ingérence politique dans les opérations de la police, car il n'aurait accepté aucun ordre d'origine politique. Personne au sein du SPO ou du SCI ne lui a jamais fait valoir que les négociations engagées par la Ville avec les manifestants ne concordaient pas avec le statut d'organisme principal du SPO face au Convoi de la liberté.

Le 13 février, le chef Sloly a reçu une lettre adressée par le maire Watson à Tamara Lich au sujet des négociations⁷³. Il a proposé de modifier la lettre pour qu'y soient prises en compte les difficultés du SPO en matière de ressources, difficultés qui risquaient d'influer sur l'échéancier du déplacement des camions, mais M. Kanellakos lui a répondu qu'aucun changement n'était possible parce que la lettre avait déjà été signée et envoyée aux dirigeants du Convoi de la liberté⁷⁴. Il a compris que le maire Watson avait envoyé la lettre après la conclusion d'une entente à l'issue des négociations. La lettre contenait le passage suivant⁷⁵ :

[TRADUCTION]

« Je vous écris pour vous demander de retirer votre convoi et ses camions de tous les quartiers résidentiels et de limiter votre présence à un périmètre restreint allant de la rue Wellington, à l'intersection de la rue Elgin, jusqu'à la promenade Sir-John-A.-Macdonald. »

Le chef Sloly n'a pas compris que ce passage envisageait de déplacer plus de camions vers la rue Wellington, entre la rue Elgin et la promenade Sir-John-A.-MacDonald. En fait, il a compris que les camions quitteraient les quartiers résidentiels et que seuls les camions déjà présents sur la rue Wellington, entre la rue Elgin et la promenade Sir-John-A.-MacDonald, y resteraient.

Le 14 février, le SPO a aidé à déplacer des véhicules du Convoi de la liberté en dehors des secteurs résidentiels. Moins de 100 véhicules ont bougé, ce qui était inférieur au nombre indiqué dans l'entente conclue entre la Ville et les dirigeants du Convoi. Le chef Sloly n'a pas été informé que le commandant d'incident, qui était alors le surintendant intérimaire Bernier, avait décidé de mettre fin au retrait des véhicules des secteurs résidentiels.

⁷³ Voir OPS00010796-797.

⁷⁴ OPS00010795.

⁷⁵ OPS00010797.



À la connaissance du chef Sloly, aucun des camions ne s'était rendu rue Wellington, en face du Parlement. Tout déplacement de ce genre aurait été contraire à son interprétation des négociations. Il était bon de réduire la pression sur les secteurs résidentiels, mais l'ajout de camions dans la zone rouge aurait pu ajouter aux problèmes de sécurité publique.

Le chef Sloly se rappelait que le directeur intérimaire du Service de protection parlementaire (SPP), le surintendant Larry Brookson de la GRC, avait eu des inquiétudes à ce moment-là au sujet de la présence de camions à proximité des édifices du Parlement. Comme le surintendant Brookson voulait parler de ces préoccupations à la Ville et au maire, le chef Sloly l'a dirigé vers M. Kanellakos. Le chef Sloly a aussi informé le commissaire Carrique de l'entente.

Interactions avec la CSPO pendant les deuxième et troisième semaines

Le 15 février à 21 h 05, M. Steinbachs a répondu, avec copie conforme au chef Sloly, à un courriel venant d'un des employés de M^{me} Deans et demandant au chef Sloly de [TRADUCTION] « fournir [à la CSPO] un aperçu du plan adopté pour mettre fin à l'occupation ». L'employé précisait que la CSPO demandait ce renseignement pour pouvoir publier une déclaration semblable à celle de la Commission du Service de police de Toronto (**CSPT**) au sujet des activités des manifestants du Convoi, après un breffage donné par le SPT⁷⁶. Le chef Sloly a mentionné qu'il avait fait des breffages de haut niveau sur les priorités et les objectifs du SPO concernant le Convoi de la liberté, avant l'arrivée de ce dernier et pendant son séjour à Ottawa. Le chef Sloly pensait que son breffage à la CSPO ressemblait à celui que le SPT avait présenté à la CSPT. Vers la fin de son mandat, il a déclaré à la CSPO que le SPO pourrait sans doute régler la question du Convoi de la liberté dans la semaine qui suivrait l'arrivée des 1 800 policiers qu'il avait demandés.

Le 14 février, le chef Sloly a organisé à l'intention de la CSPO un breffage de renseignement offert par la PPO. Le breffage devait avoir lieu dans la matinée du 15 février, mais il a été reporté, et le chef Sloly ne savait pas s'il avait eu lieu après sa démission. Le chef Sloly a déclaré que ce breffage qu'il avait fourni à la CSPO des renseignements bien plus vastes que ce qu'avait envisagé le Rapport Morden.

Le chef Sloly pensait avoir fourni à la CSPO les renseignements dont elle avait besoin pour remplir son rôle de supervision et en avoir fourni bien plus qu'il ne l'aurait fait normalement.

Déclaration de l'état d'urgence par le gouvernement fédéral, le 14 février

Le 14 février, le gouvernement fédéral a invoqué la *Loi sur les mesures d'urgence* et a déclaré l'état d'urgence. Il n'a pas informé le chef Sloly qu'il envisageait de le faire, et il ne l'a pas consulté explicitement à ce sujet.

⁷⁶ OPS00011610.



Le chef Sloly a effectivement fourni des renseignements au cours de conversations avec des représentants des gouvernements provinciaux et fédéral au sujet des ressources et des capacités dont le SPO avait besoin, et il soupçonne que ces conversations ont aidé le gouvernement fédéral à prendre des décisions éclairées relativement à *Loi sur les mesures d'urgence*. Plus précisément, le chef Sloly a pris part à plusieurs entretiens téléphoniques avec Robert Stewart, sous-ministre fédéral de la Sécurité publique, M. Kanellakos, M. Di Tommaso et la commissaire Lucki, entre autres. Les participants à ces entretiens ont fait le point de leur situation et de leurs besoins en ressources. Les besoins de la police en ressources et le manque de dépanneuses à Ottawa et à Coutts ont souvent été évoqués dans les conversations. Le chef Sloly a bien fait comprendre au cours de ces appels que le SPO avait d'abord besoin de plus de policiers et, ensuite, de plus de dépanneuses pour camions lourds. Le chef Sloly a aussi discuté de la possibilité que le gouvernement fédéral recoure à un négociateur ou à un interlocuteur pour aider à régler les situations locales. M. Stewart a demandé au chef Sloly de partager les renseignements recueillis au cours des négociations menées par l'ELP du SPO, afin d'aider le gouvernement fédéral à désigner d'éventuels négociateurs. Le chef Sloly se rappelle aussi une discussion avec plusieurs représentants fédéraux, dont les ministres Bill Blair et Marco Mendicino, au cours du week-end du 12 février. Il y a été question des dépanneuses dont le SPO avait besoin.

Démission, le 15 février

Le chef Sloly a décidé de démissionner le matin du 15 février et il a convenu des modalités de sa démission avec la CSPO vers 16 h ce même jour. Cette décision reposait sur différentes raisons, la principale étant la sécurité publique.

Aux yeux du chef Sloly, il était évident que le manque croissant de confiance dans le Service et, partant, en lui, en sa qualité de chef de la police, constituait une préoccupation importante en matière de la sécurité publique pour la Ville.

La confiance du public est une composante essentielle de la sécurité publique. Chaque jour qui passait, la sécurité publique (y compris la sécurité des membres du SPO et des organismes partenaires travaillant de concert lui) était de plus en plus menacée.

Ce manque de confiance croissant résultait de différents facteurs, dont la prolongation des activités du Convoi et leurs effets négatifs sur les résidents, les entreprises, les fournisseurs de services et les employés municipaux. Il y avait aussi des propos trompeurs au sujet du SPO et de sa détermination à mettre fin à la manifestation, propos qui venaient de responsables publics, avaient été diffusés dans les médias grand public et avaient alimenté la mésinformation et la désinformation dans les médias sociaux.

Le chef Sloly craignait que le manque de confiance croissant envers le SPO retarde l'envoi au SPO des ressources demandées, ce qui l'empêchait de mettre fin aux



troubles locaux liés au Convoi. Il estimait que, s'il se retirait de l'équation, cela aiderait d'une certaine façon à remédier à ce manque de confiance et, ainsi, à accélérer l'arrivée de ces ressources.

Interrogé sur le rôle que la CSPO avait joué dans sa décision, le chef Sloly a déclaré que certains membres de la CSPO avaient indiqué, implicitement ou explicitement, qu'ils avaient perdu confiance en lui. Certains membres de la CSPO l'appuyaient vigoureusement, mais d'autres souhaitaient son départ. Le chef Sloly estimait aussi que ses efforts pour remplir son mandat au SPO axé sur le changement avaient été minés par les intentions personnelles et les actes de discrimination (y compris le racisme) d'un très petit groupe toutefois très influent au sein du SPO. C'était là une situation malheureuse qui avait persisté pendant tout le mandat du chef Sloly et qu'il a connue pendant la majeure partie de sa carrière de policier.

De nombreuses pressions s'exerçaient sur le chef Sloly et ont influé sur sa décision, mais le facteur primordial était de rétablir la confiance dans le SPO, pour qu'il puisse obtenir les ressources qu'il lui fallait pour mettre fin le plus vite possible à la crise menaçant la sécurité nationale qui durait depuis trois semaines.

Le chef Sloly estimait qu'au moment où il a décidé de démissionner, il a aidé à faire en sorte que le SPO dispose des éléments clés pour mettre fin à l'occupation – le bon plan, le bon degré d'intégration multiorganismes et la bonne quantité de ressources demandées. Il croyait que sa décision de quitter son poste aiderait à accélérer encore l'arrivée des ressources nécessaires pour mettre fin en toute sécurité et avec succès aux activités locales du Convoi et à ramener la ville d'Ottawa à la normale.

Leçons et recommandations en vue de l'avenir

Le chef Sloly ne croit pas que le SPO aurait pu faire quoi que ce soit de très différent, dans l'ensemble, étant donné la crise sans précédent qui menaçait la sécurité nationale et à laquelle le SPO faisait face. Les problèmes qui ont permis à l'occupation de se dérouler comme elle l'a fait concernaient des déficits structurels existant depuis des années dans les institutions publiques, y compris les services de police et les organismes de sécurité nationale.

Rétrospectivement, le chef Sloly déclare qu'il aurait dû préciser sa déclaration publique du 2 février selon laquelle il n'y avait peut-être pas de solution policière à la situation à Ottawa. Son intention était de faire savoir que, même si le SPO ne pouvait pas à lui seul, avec les ressources dont il disposait alors, mettre fin à la manifestation avec succès, en toute sécurité et de façon licite, il continuerait de faire tout ce qui était en son pouvoir pour gérer la crise jusqu'à ce qu'il reçoive l'aide nécessaire y mettre fin. Pendant l'entrevue, le chef Sloly a fait observer que la police ne règle pas les problèmes à elle seule et qu'elle doit s'associer à d'autres organismes pour y arriver. Le chef Sloly admet que sa déclaration n'a peut-être pas bien exprimé sa détermination à trouver une solution en collaboration avec les partenaires du SPO et



qu'elle a peut-être laissé un vide qu'ont exploité ceux qui cherchaient à donner un sens cynique, impropre et faux à ses propos et intentions.

Bien avant les événements liés au Convoi, il y avait eu, dans les secteurs de la sécurité nationale, de la police et de la justice, des problèmes structuraux qui ont vraiment été mis au jour pendant ce changement de paradigme et cette crise sans précédent. Par conséquent, des recommandations s'imposent pour y remédier.

À la réunion de la CSPO du 5 février, le chef Sloly a déclaré ce qui suit : [TRADUCTION] « Quelque chose a changé dans notre tissu démocratique, et nous n'avons pas les lois ou les ressources nécessaires pour gérer des situations de ce genre. Nous n'avons pas le cadre juridique ou la coordination nécessaire entre tous les ordres de gouvernement pour gérer, de façon prévisible, de telles manifestations à l'avenir. Nous devons évaluer les principes fondamentaux énoncés dans la *Loi sur la sécurité publique* et la façon dont celle-ci est intégrée dans d'autres lois pour cerner les mesures à prendre pour gérer de telles situations à l'avenir. »

En se fondant sur ses 30 années de carrière dans la police et sur son expérience acquise directement lors des événements liés au Convoi, le chef Sloly soumet à l'attention de la Commission ses principales recommandations suivantes :

1. Définir un seuil fondé sur la *Charte* pour les opérations policières dans le contexte de grandes manifestations risquant de se transformer en occupations.
2. Créer des normes nationales pour la police (pour tous les domaines des services de police, mais notamment pour la préparation aux situations d'urgence, le système de commandement lors d'incident, le commandement lors d'incident critiques et le commandement intégré).
3. Créer un collège national de la police pour améliorer la cohérence de la formation dans tous les services de police canadiens.
4. Créer un inspectorat général national / provincial de la police pour vérifier et évaluer le degré de conformité aux normes nationales et l'efficacité de tous les services de police canadiens, et en rendre compte publiquement.
5. Créer un nouveau cadre pour la sécurité nationale (expressément pour le SCRS) avec, à l'appui et harmonisé, pour tous les services de police canadiens, un cadre de maintien de l'ordre reposant sur des renseignements.
6. Faire les investissements nécessaires dans les organismes de sécurité nationale et tous les services de police canadiens (y compris des investissements financiers).



7. Investir dans la santé et le bien-être du personnel de tous les organismes de sécurité nationale et de tous les services de police canadiens (y compris des investissements financiers).
8. S'attaquer aux risques et préjudices grandissants découlant des campagnes de mésinformation/désinformation, de la radicalisation menant à la violence et de la polarisation de la société.
9. Modifier les lois sur les services de police dans tout le Canada afin qu'elles prennent en compte les services de police nécessaires pour faire face aux troubles de l'ordre public de l'ampleur de ceux qui se produisent maintenant au Canada.
10. Examiner les questions relatives à la police ayant compétence dans la région de la capitale nationale et investir dans INTERSECT (y compris des investissements financiers).
11. Veiller à ce qu'à l'avenir, les décisions que le gouvernement fédéral prendra d'invoquer la *Loi sur les mesures d'urgence* reposent sur des consultations explicites, directes et enregistrées avec les services de police compétents.
12. Examiner toutes les recommandations ci-dessus dans le contexte du statut et des besoins particuliers des peuples et collectivités autochtones et de leurs services de police.